

quartiers 2030

2024

2030

CONTRAT DE VILLE

Amboise



agence nationale de la cohésion des territoires



Amboise, terre d'équilibre

Sommaire

PREAMBULE.....	3
1. INTRODUCTION	5
UN NOUVEAU CONTRAT DE VILLE.....	5
CHRONOLOGIE DU CONTRAT DE VILLE 2014-2024	6
« QUARTIERS 2030 » : PRÉSENTATION DE LA CONCERTATION MENÉE DURANT L'ÉTÉ 2023	7
2. MODALITES DE GOUVERNANCE	8
2.1. UN CONTRAT DE VILLE EVALUÉ ET ÉCRIT COLLECTIVEMENT.....	8
2.2. LE PILOTAGE DU CONTRAT DE VILLE : L'ADOPTION D'UN MODE PROJET	9
2.3. UN NOUVEAU CALENDRIER ANNUEL DE PROGRAMMATION DU CONTRAT DE VILLE.....	11
2.4. DES ÉVOLUTIONS SOUHAITABLES	12
3. PRESENTATION DES DEUX QUARTIERS PRIORITAIRES (QPV)	13
3.1. QUELQUES CHIFFRES CLEFS SUR LES 2 QPV	16
3.2. « LA VERRERIE »	18
➔ EN RESUME POUR LE QUARTIER DE LA VERRERIE	20
LES ENJEUX IDENTIFIÉS	21
3.3. « PATTE D'OIE / MALETRENNE / PLAISANCE »	22
➔ EN RESUME POUR LE QUARTIER DE PATTE D'OIE / MALETRENNE / PLAISANCE	25
LES ENJEUX IDENTIFIÉS	26
4. LES 4 THEMATIQUES DU CONTRAT DE VILLE.....	27
4.1. INSERTION, FORMATION, ACCÈS A L'EMPLOI.....	27
4.2. TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE	29
4.3. SÉCURITÉ, TRANQUILLITÉ PUBLIQUE, CITOYENNETÉ.....	31
4.4. COHÉSION SOCIALE ET EMANCIPATIONS	33
5. MODALITES D'EVALUATION.....	35
6. MOBILISATION FINANCIERE DES PARTENAIRES.....	35
SIGNATURES.....	36
ANNEXES.....	37

Préambule

La politique de la ville est une politique qui contribue à la cohésion sociale et à la solidarité sur les plans local et national. Elle est conduite de façon concertée entre l'État et les collectivités locales, avec l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires et leurs habitants, de réduire les écarts de développement entre les quartiers relevant de cette politique et l'ensemble de l'unité territoriale de référence et d'améliorer les conditions de vie des habitants.

Les premiers contrats de ville ont été créés en 1994 puis modifiés en 1999. La Ville d'Amboise a intégré la politique de la ville au 1er janvier 2007, lorsque les contrats de ville ont été transformés en CUCS (Contrats Urbains de Cohésion Sociale). A l'époque, le quartier de La Verrerie était identifié comme ZUS (Zone Urbaine Sensible) et la Ville d'Amboise a souhaité également intégrer le quartier de Malétrenne Plaisance Patte d'Oie, considérant ses fragilités. Ces deux quartiers ont été confirmés à la faveur d'une nouvelle définition des quartiers prioritaires (2014), basée sur le critère unique de la pauvreté de ses habitants.

Avec ce nouveau contrat de ville 2024-2030, l'État, la Ville d'Amboise et l'ensemble des partenaires signataires se fixent des objectifs ambitieux d'intervention dans les quartiers prioritaires jusqu'en 2030. Les signataires partagent le constat selon lequel seule une action déterminée, partagée et coordonnée permettra à la solidarité territoriale de s'exprimer pleinement vers ces habitants qui représentent 19 % des Amboisiens.

L'État, dans la loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale (dite loi VECU) a formalisé la volonté de la Nation de concentrer, en direction des quartiers relevant de la politique de la ville, des moyens pour garantir l'égalité, la justice sociale et l'émancipation de tous les habitants. La Ville d'Amboise, en ce début de mandature 2023-2026, a affirmé clairement son engagement en direction des quartiers de la politique de la ville et de ses habitants, à travers l'ensemble des actions menées au quotidien sur l'ensemble des champs relevant de sa compétence. La dynamique dédiée à ces quartiers doit se faire dans une cohésion d'ensemble à l'échelle communale, visant ainsi à éviter tout « effet ghetto » mais au contraire permettre les échanges, l'interconnaissance ainsi que la mixité des actions. La politique de la ville contribue ainsi positivement au « vivre ensemble » de l'ensemble des Amboisiens.

Les enseignements que nous avons pu tirer du bilan du précédent contrat de ville doivent permettre de renforcer les actions et la participation concrète de tous les signataires de ce contrat. Il ne s'agit pas simplement pour les signataires d'affirmer un accord de principe à la politique de la ville sur un territoire donné, mais bien d'y contribuer de façon active par le déploiement de moyens additionnant les fonds de droit commun et les fonds dédiés spécifiquement à la politique de la ville.

Il s'agit concrètement, sur la période 2024-2030, d'approfondir les actions mises en œuvre, de maintenir les efforts partagés qui doivent donner aux habitants de ces quartiers les mêmes chances et le même accès aux droits que l'ensemble des habitants du territoire. L'État, la Ville d'Amboise et leurs partenaires réaffirment que la politique de la ville constitue un levier d'action pertinent pour répondre aux nombreux défis posés.

Le contrat de ville 2015-2023 a permis de constater des dynamiques favorables (capacité de mobilisation des habitants, ouverture des acteurs du territoire les uns vers les autres, création

de lien interfamilial, prise en compte des problématiques environnementales), renforcées par la décision prise en 2019 de mettre en place un Programme de Réussite Éducative.

Il reste beaucoup à faire ces prochaines années :

- sur le cadre de vie, la qualité et les fonctions des espaces extérieurs, leur entretien également ; sur le travail collectif des acteurs associatifs et institutionnels dont la coordination doit être renforcée, en prenant en référence la thématique prioritaire de l'emploi, de l'insertion et de la formation ;
- sur la participation effective des habitants ;
- sur la tranquillité publique dans ces quartiers.

Ce nouveau contrat doit permettre de lever les freins qui existent aujourd'hui pour l'accès à l'emploi, à la formation, mais aussi pour la participation effective des habitants aux dispositifs de droit commun, à l'action culturelle et sportive pourtant accessible. Il existe un réflexe de « ce n'est pas pour moi » qui crée une auto-exclusion de fait et qui doit être combattu par des actions de proximité, par le travail des associations et des médiateurs, par une communication adaptée et par la généralisation de la démarche d'« aller vers ».

Plus que jamais, ce contrat doit être celui des habitants. Ils doivent être associés, impliqués, consultés. Plus que cela, ils doivent devenir acteurs de leur quartier à travers le soutien aux initiatives, la participation à la vie associative. Pour cela, l'écoute institutionnelle de la parole habitante doit être plus que jamais active.

Chacun doit s'approprier les valeurs d'équité et de solidarité qui fondent ce contrat de ville et s'engager dans sa mise en œuvre de façon collective et résolue afin qu'il puisse constituer un puissant levier de changement.

Ce nouveau contrat « Quartiers 2030 », construit à partir de l'expression des habitants et du bilan du contrat précédent a défini quatre grandes thématiques pour les sept années de son déploiement :

- 1 / L'insertion, la formation, l'accès à l'emploi
- 2/ La transition écologique et le cadre de vie
- 3/ La sécurité, la tranquillité publique et la citoyenneté
- 4/ Cohésion sociale et émancipations.

1. Introduction

UN NOUVEAU CONTRAT DE VILLE

La ville d'Amboise a contractualisé un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) en 2007, puis un Contrat de ville signé en 2014 qui visaient deux quartiers prioritaires : La Verrerie et Malétrenne/Patte d'Oie/Plaisance. Ces deux quartiers représentent aujourd'hui 19% de la population globale de la ville.

La circulaire du *31 août 2023* fixe les modalités méthodologiques et calendaires de l'élaboration des nouveaux contrats de ville. Elle a prolongé la consultation citoyenne des habitants des quartiers jusqu'à fin octobre 2023 et demande de définir les grandes priorités des nouveaux contrats de ville avant le 31 mars 2024, à l'issue d'une consultation élargie et approfondie. Elle stipule que « le contenu de la nouvelle génération des contrats de ville devra être recentré sur les enjeux locaux les plus prégnants, identifiés en lien étroit avec les habitants des quartiers, articulés avec les autres stratégies de politiques publiques présentes dans les territoires ».

Dans le cadre du dispositif baptisé « Quartiers 2030 », le ministre délégué à la Ville et au Logement a souhaité que l'élaboration du nouveau cadre contractuel puisse donner lieu à une démarche ascendante dans toutes les communes en politique de la ville. Il a confié à une commission "*Participation citoyenne des quartiers*" (commission Mechmache) la mission de coordonner la tenue des réunions de concertation devant se tenir dans les quartiers prioritaires au cours du « Printemps citoyen » 2023.

Pour répondre à cette demande, la ville d'Amboise, s'est dotée d'une mallette d'outils mise à disposition des acteurs impliqués dans les quartiers prioritaires, pour mener à bien cette consultation citoyenne durant l'été 2023. La synthèse collective de l'ensemble des paroles récoltées durant cette concertation constitue l'une des bases de la refondation de ce nouveau contrat de ville.

CHRONOLOGIE DU CONTRAT DE VILLE 2014-2024

2014/2015

- 14 février 2014 : Loi Lamy, créant les contrats de ville
- Mars 2014 : Élections municipales
- 2014/2015 : Lancement de l'élaboration du contrat de ville
- Prolongation de l'Appel à projets du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) en 2014 et 2015
- 6 mars 2015 : 60 mesures du Conseil Interministériel des Villes (CIV) et choix local de la création du pilier 4 « valeurs de la république et citoyenneté »
- 30 août 2015 : Le contrat de ville d'Amboise est signé par 13 signataires

2017

- Élection présidentielle
- Accueil des représentants du conseil citoyens au COPIL

2018

- 16 juillet 2018 : Pacte de Dijon
- Lancement de la plateforme DAUPHIN par l'État
- Préparation des 40 ans de la politique de la ville

2019

- Janvier 2019 Annonce des 40 mesures du CIV
- Évaluation mi-parcours du contrat de ville
- Recrutement d'un adulte-relais supplémentaire

2020

- Mise en œuvre du Programme de Réussite Educative (PRE) d'Amboise
- Mars/Juin 2020 : Élections municipales
- 17 mars : Premier confinement lié à la pandémie liée au COVID 19 puis, phases successives de mesures de restriction allégées puis renforcées...
- Des mesures exceptionnelles décidées à la suite de la crise sanitaire (2020-2022) : quartiers d'été, quartiers solidaires jeunes, colos apprenantes, quartier automne-hiver

2021

- 2 adultes-relais supplémentaires recrutés à la Ville = 6 adultes-relais sur les deux quartiers prioritaires (QPV)

2022

- Prorogation du Contrat de ville jusqu'en 2023 (Cf. *PROTOCOLE d'engagements réciproques et renforcés*)
- Avril 2022 : engagement de l'évaluation finale du Contrat de Ville

« QUARTIERS 2030 » : PRÉSENTATION DE LA CONCERTATION MENÉE DURANT L'ÉTÉ 2023

→ Une « concertation intégrée » portée par des acteurs locaux

- Une dynamique locale de dialogue, d'écoute et de remontée des besoins
 - Une approche résolument qualitative articulée avec des questionnaires flash et des questionnaires plus longs
 - Des acteurs locaux parties prenantes de cette consultation, une dynamique participative à faire perdurer
- **26 juin 2023** : présentation de la mallette d'outils aux acteurs locaux
 - **7 septembre 2023** : réunion de synthèse collective en visioconférence avec les acteurs
 - **30 septembre 2023** : recueil de l'ensemble des remontées d'information

→ Conception d'une palette d'outils s'adaptant à toutes les situations

- Questionnaires flash administrés par les médiateurs
- Questionnaires détaillés administrés par les médiateurs et les acteurs de terrain
- Murs de paroles libres d'accès (un à l'ASHAJ et un autre à l'ALSH Croc Loisirs pendant plusieurs jours) + jeu de l'oie en bois très utilisé par la MJC
- Des publics éloignés des concertations traditionnelles ont pu être touchés : public jeune, seniors et mères de familles
- Période d'utilisation : de fin juin à septembre 2023

2. Modalités de gouvernance

2.1. UN CONTRAT DE VILLE EVALUÉ ET ÉCRIT COLLECTIVEMENT

Depuis 2014, le contrat de ville constitue le cadre partenarial pour tous les acteurs œuvrant dans le cadre de la Politique de la ville (institutions, bailleurs, associations ...) pour construire ensemble, et selon les compétences de chacun, des projets et solutions pour répondre aux besoins des habitants.

Pour construire le nouveau contrat de ville 2024-2030, sa précédente version a été évaluée de façon collective avec un croisement de regards entre partenaires et interlocuteurs du contrat de ville.

Trois temps collectifs ont été organisés : le 18 novembre 2022 ont été présentées les conclusions de l'évaluation de l'ancien contrat de ville, le 11 octobre 2023, la restitution du printemps citoyens a été l'occasion de réunir l'ensemble des partenaires, puis un comité de pilotage (COFIL) le 18 décembre 2023, ont permis de définir avec l'ensemble des partenaires locaux les enjeux par thématique à inscrire dans ce contrat de ville.

Des réunions de travail thématiques ont eu lieu de janvier à mars 2024 pour affiner les enjeux et les premières pistes d'action.

→ 4 thématiques ont émergé dans la suite logique du précédent contrat de ville et de la circulaire du 31 août 2023.

1. Emploi, développement économique, insertion professionnelle
2. Transition écologique et cadre de vie
3. Tranquillité publique, prévention, citoyenneté
4. Cohésion sociale et émancipations : santé, lien social, accès aux droits, éducation

L'évaluation du contrat de ville insistait sur la nécessité de **mieux coordonner l'action partenariale à mettre en place autour de l'animation du contrat de ville**. La coordination est un élément déterminant de la gouvernance, pour favoriser les synergies et valoriser les mutualisations possibles.

Depuis lors, différents séminaires de travail ont permis d'enclencher une réelle dynamique collective, l'enjeu est aujourd'hui de la maintenir. Notamment, l'on observait une approche très territorialisée par quartier et peu de lien entre les deux territoires. Or, les réseaux partenariaux favorisent aujourd'hui une approche globale.

Deux Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) sont déjà existantes avec la MJC et pour le PRE.

Le conseil citoyens qui fonctionnait pour les deux quartiers et qui était accompagné par un médiateur employé de l'ASHAJ n'a pas tenu sur la durée. Au vu du bilan de son fonctionnement, il n'est pas proposé de recréer un conseil citoyens, mais plutôt de favoriser la

présence et la participation d'habitants dans des temps collectifs, tels que les diagnostics en marchant. En effet, ce sont des espaces collectifs où les habitants ont toute liberté de parole et où toute leur expertise d'usage trouve sa légitimité. Il s'agit de multiplier ainsi les lieux où les habitants peuvent être présents et porter leur parole en toute liberté.

Par ailleurs, **les adultes-relais** présents sur les quartiers sont des relais indispensables entre les habitants et les services et institutionnels. Ils représentent une véritable plus-value en termes de ressources humaines de proximité, dans le quotidien.

2.2. LE PILOTAGE DU CONTRAT DE VILLE : L'ADOPTION D'UN MODE PROJET



Une gouvernance stratégique et politique

Le Comité de Pilotage se réunit deux fois par an :

- en juin, pour dresser le bilan de l'année précédente et présenter l'appel à projet de l'année suivante,
- en décembre pour valider la programmation de l'année suivante.

Le COPIL est présidé par le Maire et le sous-préfet, et y sont conviés les signataires du Contrat de Ville.

Le Maire et le Sous-préfet se réunissent en bilatéral 3 fois par an.

Le comité des financeurs, chargé de décider du montant des financements alloués à chaque action, se réunit en novembre avant le COPIL de validation.

Un séminaire annuel réunit l'ensemble des partenaires impliqués dans le contrat de ville : « les rencontres de la politique de la ville ». Ce séminaire peut prendre différentes formes mais répond à l'objectif de rencontre, d'échanges, de co-formation. C'est un temps participatif et collaboratif.

Une gouvernance technique et opérationnelle

Une cellule de pilotage comprenant le service politique de la ville d'Amboise, la déléguée du Préfet, la DDETS et l'élue à la politique de la ville a la charge du suivi, de la coordination et de la planification du contrat de ville. Cette cellule se réunit une fois tous les deux mois.

Les pilotes des thématiques

Les pilotes ont la charge d'animer les groupes thématiques définis. Ils ont été désignés lors de ces ateliers préparatoires.

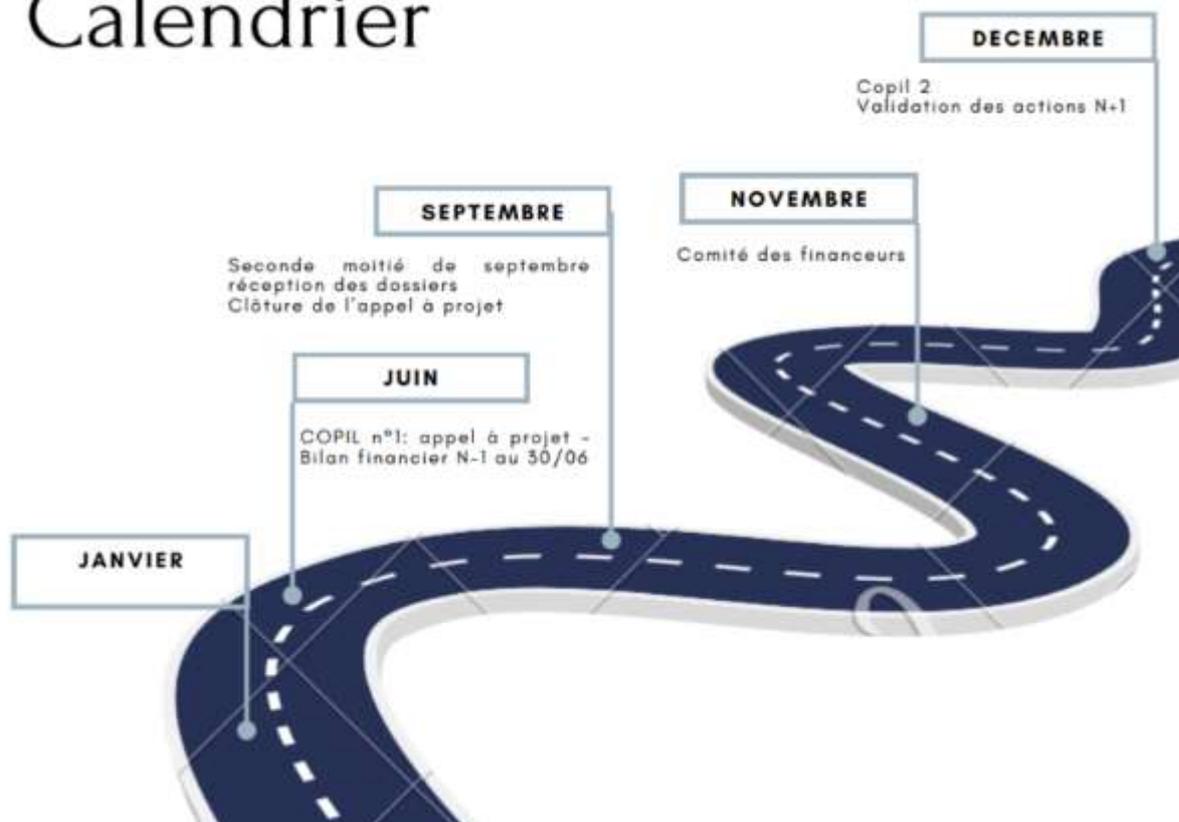
Il est prévu de former les pilotes à la conduite de projet. Ils pourraient suivre une formation conduite par un prestataire extérieur. De plus, ils peuvent aujourd'hui répondre en groupement aux appels à projets ou lors d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI). Cela a commencé pour l'été 2024.

Les coordinations partenariales existantes

Il existe localement un certain nombre de coordinations sur lesquelles s'appuyer (cf. annexes). Mais l'échange entre partenaires est toujours une demande forte de la part de tous. D'où l'idée d'organiser un séminaire annuel sur un sujet donné avec un intervenant extérieur ou sur une question permettant à tous de se former ou de s'informer. En dehors de ce séminaire, il est important d'organiser des temps informels où les partenaires peuvent échanger librement : les « cafés de la politique de la ville » une fois par trimestre.

2.3. UN NOUVEAU CALENDRIER ANNUEL DE PROGRAMMATION DU CONTRAT DE VILLE

Calendrier



JUIN : COFIL n°1

Bilan de l'année n-1

Lancement de l'appel à projet n+1

15-30 SEPTEMBRE :

Fin de la réception des dossiers et clôture de l'appel à projet

NOVEMBRE :

Comité des financeurs

DÉCEMBRE : COFIL n°2

Validation des actions n + 1

2024-2025 : expérimentation du nouveau contrat de ville

Il est décidé que la première année du nouveau Contrat de Ville (juin 2024- juin 2025) est une année expérimentale où l'on met en place le nouveau mode de gouvernance, le nouveau calendrier, l'appel à projet quartiers d'été où un groupe de partenaires va travailler ensemble... Il sera réalisé un bilan de cette première année en juin 2025 pour valider, conforter ou réorganiser le mode de fonctionnement.

2.4. DES ÉVOLUTIONS SOUHAITABLES

- Des adaptations seront à faire en fonction des événements locaux, des bilans réalisés, de la participation citoyenne : elles pourront impliquer une actualisation possible des enjeux tout au long du contrat de ville, ainsi que des priorités d'action.
- Les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs doivent pouvoir être développées pour assurer une certaine stabilité aux porteurs de projet. Aujourd'hui seules la MJC et le PRE en bénéficient.
- Des consortiums d'acteurs peuvent être impulsés pour pouvoir répondre à plusieurs sur des Appels à Manifestations d'Intérêt (AMI) ou des appels à projets nationaux (à l'image de ce qui est expérimenté pour les Quartiers d'été 2024)
- Les diagnostics en marchant sont aujourd'hui les espaces identifiés comme les plus propices à la participation citoyenne. En assurer un à deux par an, par quartier, et développer des marches exploratoires seraient une façon de développer la participation des habitants. Il est possible de varier les formats, les publics, les périodes.

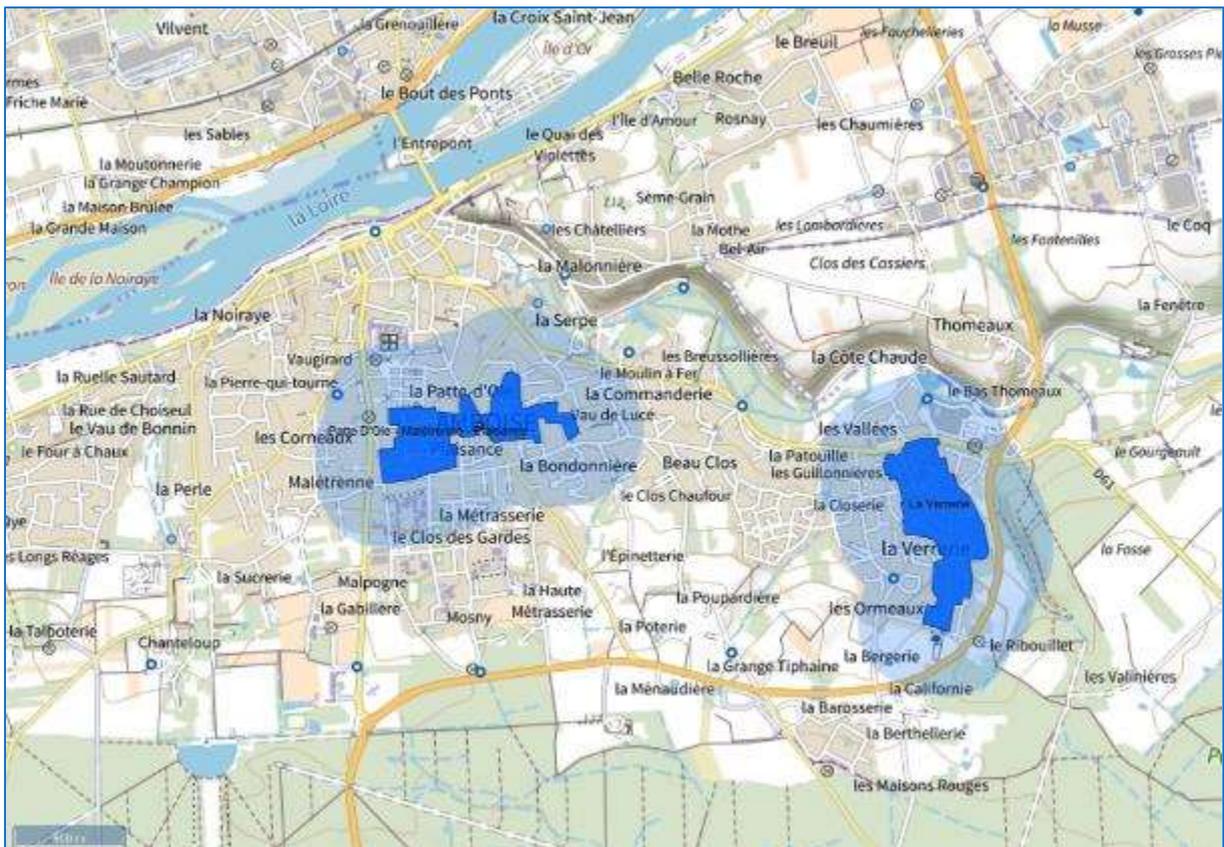
3. Présentation des deux quartiers prioritaires (QPV)

La commune d'Amboise comptait 13 005 habitants en 2011 et **12 693 habitants en 2022**.

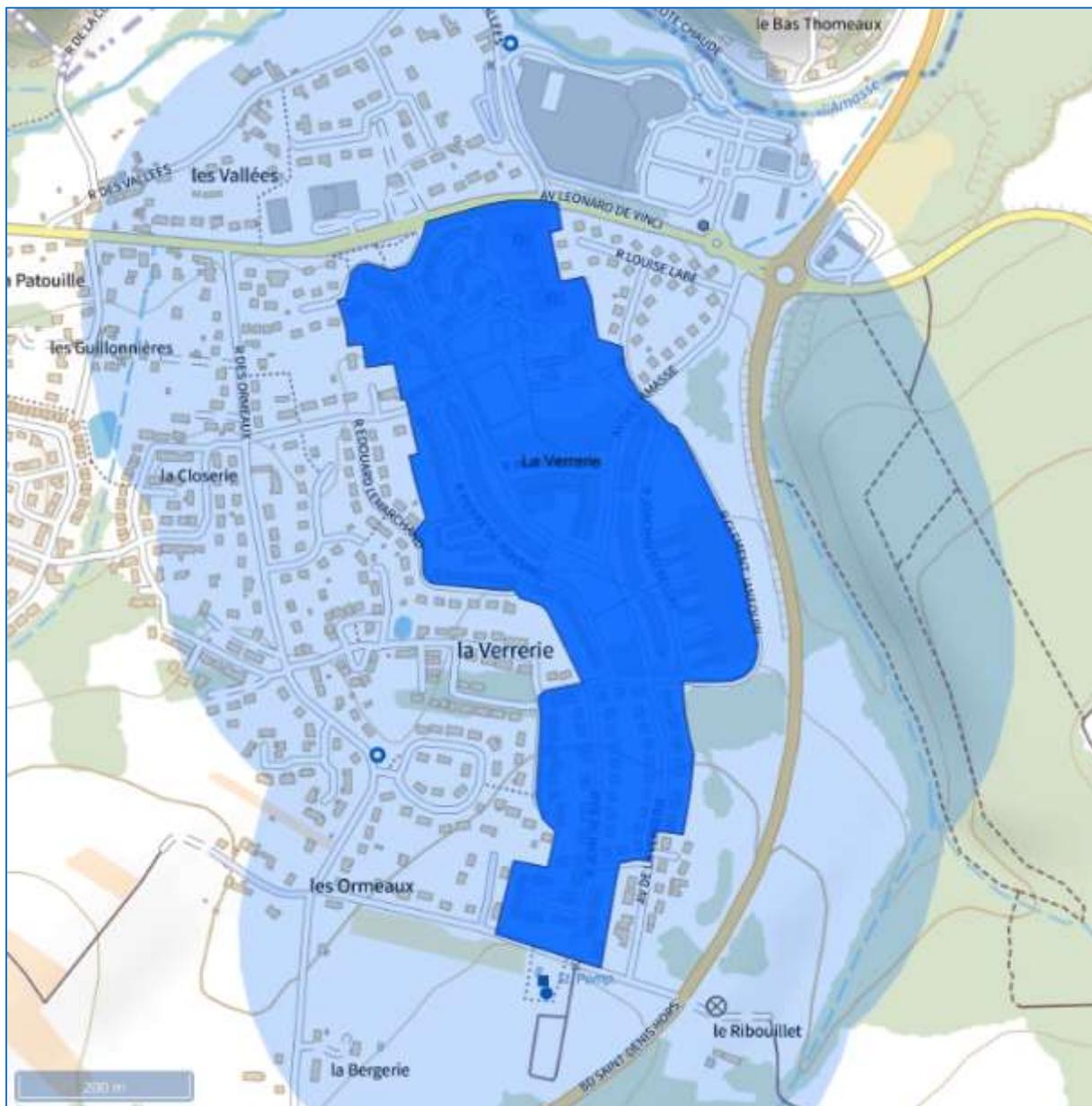
La Communauté de Communes du Val d'Amboise comptait 27 851 habitants en 2022.

2 494 habitants habitent dans un QPV, soit 19% de la population communale.

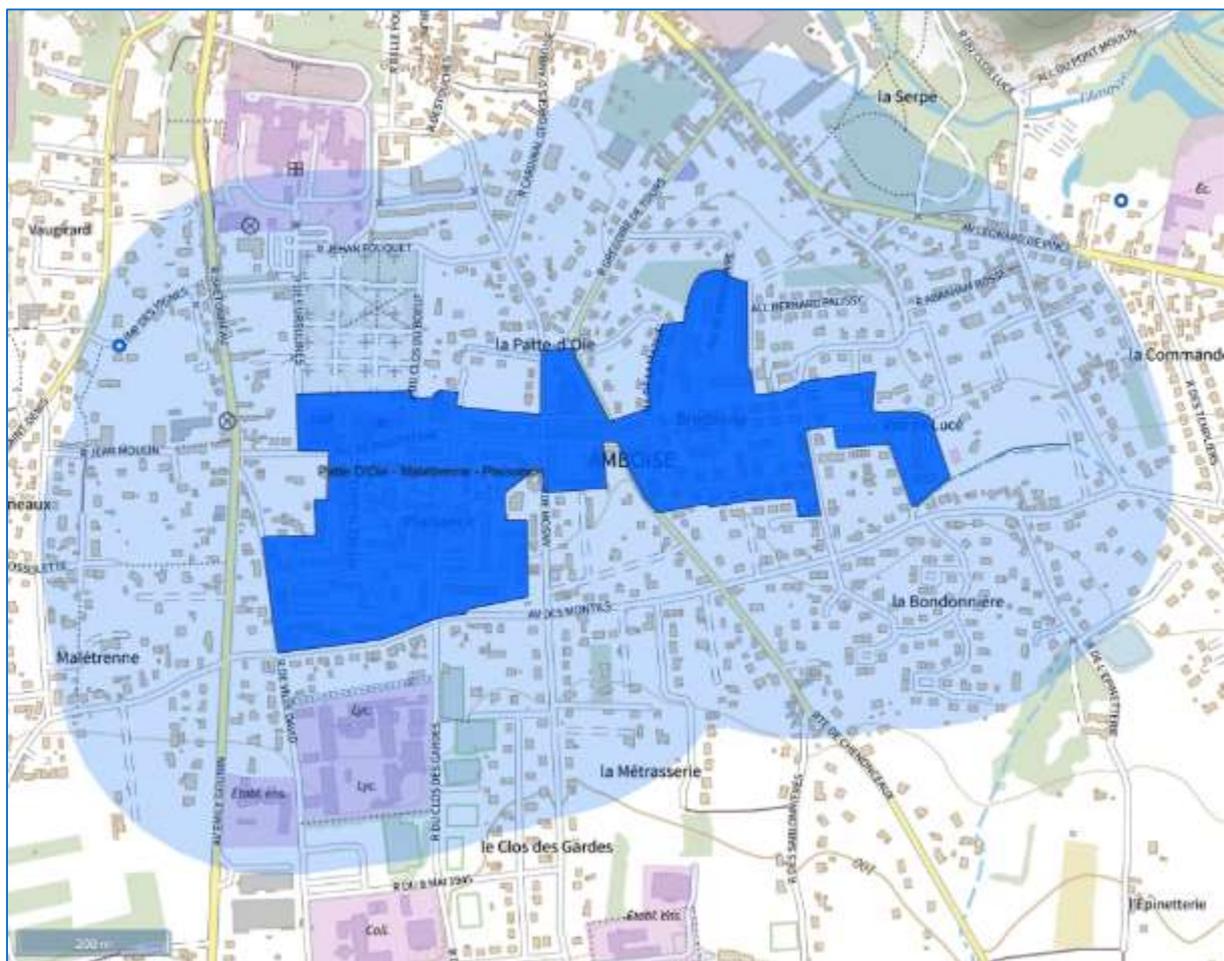
Localisation des deux quartiers prioritaires dans la ville :



La Verrerie



Patte d'Oie / Malétrenne / Plaisance

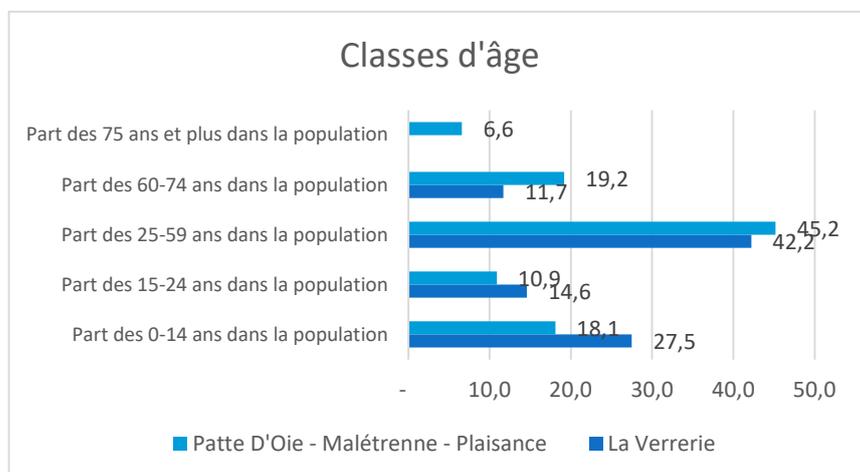


Le nouveau zonage (2024) intègre l'école Jeanne d'Arc, l'ASHAJ et le multi accueil *les Bout'chou*.

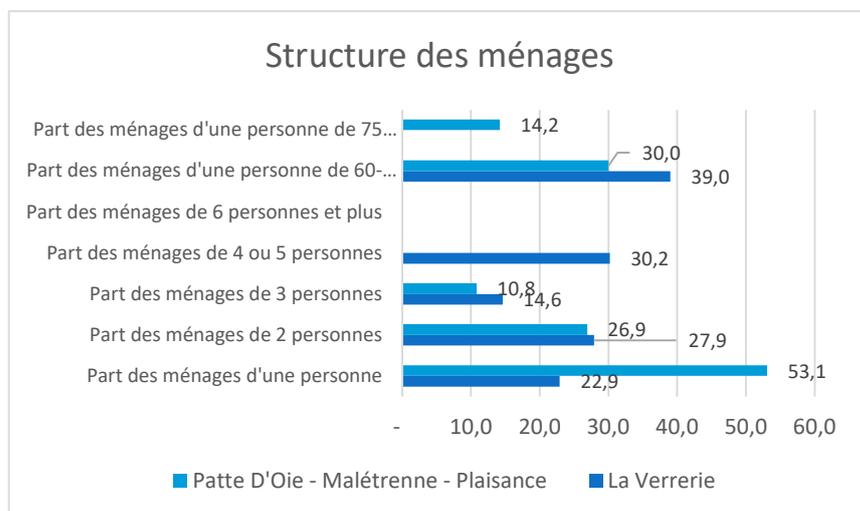
3.1. QUELQUES CHIFFRES CLEFS SUR LES 2 QPV

	Commune	Patte d'Oie Malétrenne, Plaisance	La Verrerie	Commune (%)	Patte d'Oie Malétrenne, Plaisance (%)	La Verrerie (%)
Population totale	12 693	1 455	1 039		11%	8%
Moins de 25 ans	3 566	421	412	28,09%	29%	39,65%
Familles monoparentales	447	127	136	3,52%	23,40%	13,08%
Allocataires isolés	1 299	304	289	10,23%	55,60%	27,80%
Taux d'emploi des 15/64 ans	60,9	50,3	47,9	60,90%	50,30%	47,9
Demandeurs d'emploi	1 531	318	291	12,06%	21%	28%
Niveau de formation < au CAP	1 764	299	217	14%	20%	20,88%
Niveau de formation > Bac	3 554	176	136	28%	12%	13,08%
Part des ménages imposés	6 879	282	259	54,19%	19%	24,92%
Foyers allocataires CAF	2 724	547	533	21%	37,59%	51,12%
Prime d'activité (PPA)	981	224	235	7,72%	15,39%	22,61%
Revenu de solidarité active socle (RSA socle)	336	119	113	2,64%	8,17%	10,87%
Allocation Adulte Handicapé (AAH)	225	57	57	1,77%	3,91%	5,48%

Les quartiers accueillent toujours une population jeune importante, mais qui commence à vieillir : le quartier de Patte d'Oie / Malétrenne / Plaisance est nettement plus affecté par le vieillissement que celui de la Verrerie.

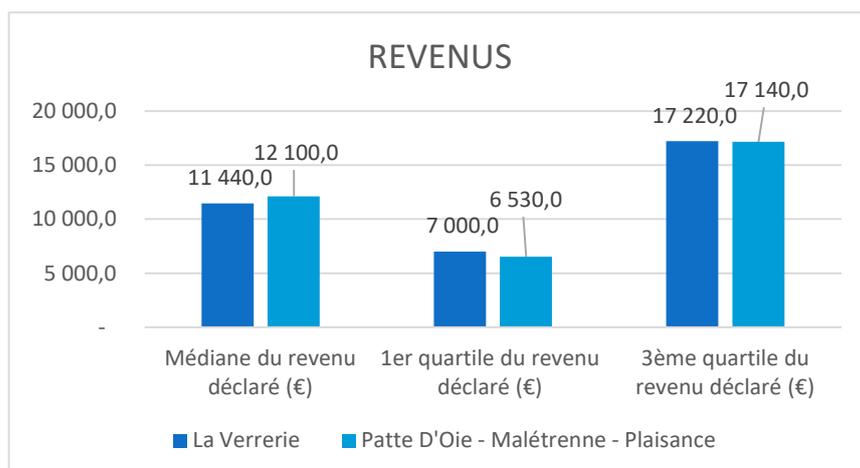


La part des ménages d'une personne est très importante, notamment sur Patte d'Oie / Malétrenne / Plaisance, chiffre corroboré avec le vieillissement de la population. Ce qui témoigne de nombreuses situations de personnes âgées isolées.



Une population pauvre :

- Revenu médian ville d'Amboise = 26 726 € annuel (donnée Insee-DGFIP 2022)
- Taux de pauvreté :
 - Communauté de Communes du Val d'Amboise = 11,3%
 - La Verrerie = 35,8%
 - Patte d'Oie/Malétrenne/Plaisance = 40,5%



Il semblerait que le quartier de Patte d'Oie / Malétrenne / Plaisance soit plus en difficulté socioéconomique que celui de la Verrerie, avec des situations à la fois de vieillissement et d'isolement relativement invisibles qui doivent constituer autant de points de vigilance.

Du fait de la configuration de ce quartier vaste, les liens sociaux entre habitants sont moins repérables et la population moins bien identifiée par les acteurs sociaux que sur le quartier de La Verrerie.

3.2. « LA VERRERIE »



La plaine sportive, le city-stade



La « place de la Liberté »



Vue depuis l'avenue Ronsard



La rue Joachim du Bellay

1 039 habitants (INSEE 2018)

Imaginé en 1969, le quartier, constitué en barres d'immeubles pyramidaux caractéristiques, a été achevé en 1973 et 1974 à l'est de la commune. A l'origine, cet aménagement a été programmé, car l'entreprise Dassault prévoyait d'ouvrir une usine dans la ZI de La Boitardière mais ce projet n'a pas abouti suite à la guerre du Kippour. 385 logements ont donc été livrés à l'époque à l'OPAC 37 (désormais Val Touraine Habitat) en lieu et place des 750 prévus initialement. L'architecture des immeubles est originale et reconnue.

Nombre de logements sociaux = 414 (qui appartiennent à Val Touraine Habitat).

Ce quartier, voisin de la rocade d'Amboise, est éloigné du centre-ville (la création de la ligne du «Bus» diminue ce problème d'enclavement).

En 1996, le quartier est devenu une Zone Urbaine Sensible (ZUS), cette notion a été depuis supprimée dans le cadre de la définition de la nouvelle géographie prioritaire.

Une opération de rénovation dans le cadre du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) a été planifiée de 2011 à 2018. Cette opération comprenait : la réhabilitation d'immeubles du quartier, la résidentialisation des immeubles, un réaménagement de la « place de la Liberté », des espaces extérieurs et une requalification de l'ensemble de la voirie.

Une école, un ALSH, un centre-social, ainsi qu'une radio locale, des permanences de diverses associations sont situés dans le périmètre prioritaire du quartier. Il en est de même de l'agence locale de Val Touraine Habitat.

Le quartier ne dispose pas de commerce, mais il est voisin du centre commercial Léonard de Vinci (E. Leclerc, galerie commerciale, centre-auto et Mc Donald's), qui est le plus important de la commune et intégré dans la notion de quartier vécu. Il en est de même du supermarché Lidl et de la jardinerie Baobab situés plus à l'ouest sur l'avenue Léonard de Vinci.

Toujours dans le quartier vécu, il convient d'y intégrer le centre culturel turc en cours de construction sur cette même avenue, et un projet de mosquée par la communauté maghrébine rue des Ormeaux (au sud du quartier).

SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION CITOYENNE

LA VERRERIE - indice de bien-être = 9 et +/-10

DES POINTS FORTS

La forme de l'habitat, la taille et la configuration des logements

La zone commerciale avoisinante
Les espaces extérieurs du quartier très fréquentés

DES POINTS FAIBLES

L'éloignement et l'isolement par rapport au centre-ville

→ EN RESUME POUR LE QUARTIER DE LA VERRERIE

LES ATOUTS

- **La solidarité et la mixité sociale** interne au quartier
- **Le fonctionnement et le rayonnement du centre social**
- le fait que l'un des **ALSH intercommunal** soit installé à La Verrerie est également un levier car celui-ci fait venir des enfants de toute la commune et des communes avoisinantes
- **La population jeune** présente sur le quartier constitue une véritable ressource

LES FAIBLESSES

- **Une mauvaise image du quartier (historique et symbolique), un quartier renfermé socialement**, une difficulté à en sortir
- **Un quartier fermé physiquement** malgré le PRU, qui a produit de nouvelles difficultés de circulation
- **Un fort entre-soi** conférant au quartier une forte homogénéité et une forte cohésion sociale, néanmoins perçues comme « enfermantes »
- **Une faible lisibilité du centre social** : une signalétique à renforcer quand on vient de l'extérieur et par l'intérieur du quartier
- **Un déficit de concertation au sein même du quartier** : des équipements ont ainsi été réalisés pour les jeunes mais parfois sans leur concours
- **Des incivilités diverses sur les espaces extérieurs**, espaces qui, sans cela, pourraient constituer des espaces de convivialité (le verger et des espaces de jardinage).

LES OPPORTUNITES

- **La part de jeunes** dans la population de La Verrerie est considérée par tous comme une réelle opportunité
- **La présence de médiateurs** (et de tous les moyens humains présents) qui accompagnent et créent des ouvertures sur l'extérieur doit être renforcée
- **Le centre social et le service enfance/ jeunesse de la CCVA travaillent aujourd'hui à davantage de coopération.**

- **Un ensemble d'actions déjà existantes et utiles** (par exemple, les actions sur la mobilité) doivent être mieux communiquées auprès des habitants, ce qui impliquerait de renforcer les relais de communication
- **Les activités sportives** constituent des actions inter-quartiers qui peuvent être amplifiées **et** des actions culturelles qui pourraient être délocalisées à La Verrerie
- **La présence d'une radio associative** dans le quartier permet à des personnes de l'extérieur de fréquenter la Verrerie

LES MENACES

- Un quartier « fermé » : mais a-t-il envie de s'ouvrir sur l'extérieur ? Un risque de fermeture culturelle prégnant
- Des financements ciblés sur le quartier : comment favoriser la mixité sociale et territoriale ?
- Des phénomènes de concurrence inter-quartiers par rapport aux financements existants
- Le manque de communication entre acteurs provoque un manque d'anticipation, de vision globale et une certaine forme de concurrence

LES ENJEUX IDENTIFIÉS

- **Renforcer l'ouverture du quartier** à tous les niveaux : physique, géographique, sociale
- **Renforcer la communication et les modes de coopération** entre acteurs sociaux (viser aussi une meilleure coordination)
- **Travailler sur l'image positive du quartier** et mettre en valeur son histoire.

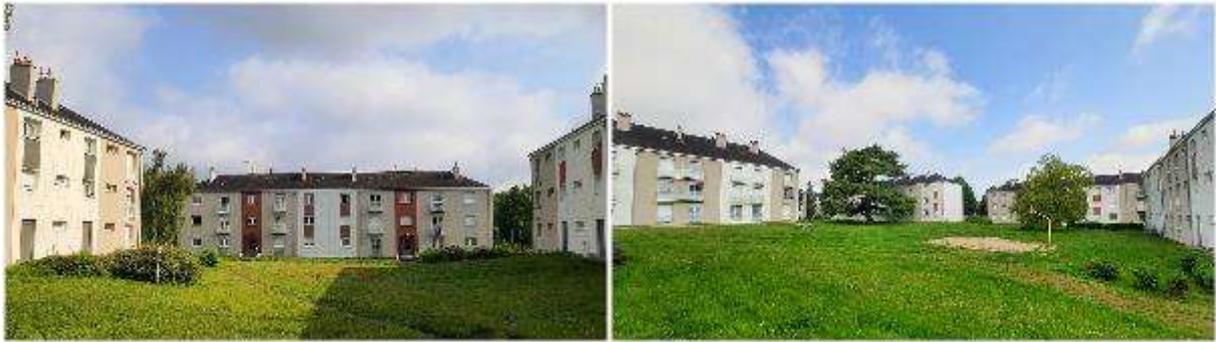
3.3. « PATTE D'OIE / MALETRENNE / PLAISANCE »



Plaisance (allée de Plaisance – rue des Troènes – espace de Plaisance)



La Croix Besnard



Malétrenne



La Patte d'Oie (Vau de Lucé)



La Patte d'Oie (Penthievre)



La Patte d'Oie (Allée de Brédanne)

1 455 habitants (INSEE 2018)

Ce quartier, situé juste au sud du centre-ville, a été construit entre les années 50 et le début des années 70 par deux bailleurs sociaux différents : Touraine Logement puis par Val Touraine Habitat. La chronologie de la construction des différents secteurs de ce quartier est la suivante :

- Allée de Mazère et deux immeubles de l'allée de Vau de Lucé proches de la Croix Besnard (années 50),
- Penthièvre, et les maisons individuelles aux allées de Vau de Lucé et Brédanne, Plaisance (début des années 60),
- Immeubles de Vau de Lucé (à l'est du quartier), Malétrenne (années 60)
- Immeubles de la Croix Besnard (fin des années 60 et début des années 70).

Nombre de logements sociaux : 852 (Val Touraine Habitat : 540 ; ESH Touraine Logement : 312).

Différentes opérations de réhabilitation ont été programmées ces dernières années sur Malétrenne et Plaisance, ainsi qu'à Vau de Lucé et Penthièvre. Les dernières concernaient les secteurs de Brédanne, de Vau de Lucé et de la rue François Clouet. Un réaménagement des espaces verts et extérieurs est désormais à travailler sur l'ensemble de ce quartier.

Le quartier est voisin de la cité scolaire, de l'hôpital intercommunal et à 10 minutes à pied du centre-ville. Il dispose de quelques commerces à la place de la Croix Besnard (tabac / presse, coiffeur, boulangerie) et juste au nord de celle-ci se situe un supermarché de proximité.

SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION CITOYENNE :

MALETRENNE/PATTE D'OIE/PLAISANCE - indice de bien-être = 7et +/10

DES POINTS FORTS

- Un quartier proche du centre-ville
- Des logements grands et appréciés par leurs habitants
- Quelques commerces présents sur le quartier + proximité de ceux du centre-ville

DES POINTS FAIBLES

- L'isolation thermique et phonique des logements et un besoin de rénovation des parties communes
- L'entretien du quartier : la gestion quotidienne et la qualité des espaces verts
 - Les incivilités, le sentiment d'insécurité

→ EN RESUME POUR LE QUARTIER DE PATTE D'OIE / MALETRENNE / PLAISANCE

ATOUTS

- **La proximité du centre-ville** et de ses aménités, qui constitue un atout d'image et d'attractivité pour le quartier
- **La vie sociale et culturelle, grâce à la présence de nombreux équipements dans le quartier ou à proximité** : Cité scolaire, collège, CLAS, piscine, gymnase, médiathèque, Maison des jeunes et de la culture à la cité scolaire, Foyer de jeunes travailleurs (ASHAJ), Maison des solidarités, Hôpital, écoles, crèche
- La Guinguette (à l'ASHAJ), lieu de restauration, d'animations saisonnières et de concerts en été (juillet à la date de rédaction du contrat)
- La proximité de lieux de formation pour adultes, avec le GRETA et l'UFCV (à l'ASHAJ, pour la préparation du BAFD et de diplômes en alphabétisation et Français Langue étrangère).

FAIBLESSES

- L'éloignement (réalité perçue renforcée par la topographie du terrain) par rapport à France Travail, aux zones d'activités, à France Services.
- **La gestion urbaine défaillante** : manque d'éclairage nocturne repéré, ancienneté des espaces publics et espaces verts (datant des années 60), dépôts d'ordures et d'encombrants
- **Un afflux quotidien massif de jeunes fréquentant la Cité scolaire** (3 000 élèves) dont la présence et les besoins n'ont pas été pensés au-delà de l'équipement scolaire : restauration, circulation, repos aux heures d'interclasse, réunion et convivialité, relations avec les résidents qui souffrent de cette promiscuité et des nuisances associées (mésusages des parties communes et du Pôle culturel, de la médiathèque, des incivilités diverses)
- **Des freins psychosociologiques et des barrières symboliques importantes dans le quartier** : frontière invisible entre la Patte d'Oie et les autres secteurs du quartier, réticences et auto-exclusion par rapport au Programme de réussite éducative (PRE), à la médiathèque ; difficulté des anciens à fréquenter des lieux identifiés comme jeunes (bars et kebabs par exemple)
- **De l'anomie et des comportements à risques** : violences intra-familiales, addictions à l'alcool et à la drogue dans les halls et les caves, trafics divers, animaux parfois trop nombreux dans les logements et chiens dangereux non-déclarés dans les espaces publics

OPPORTUNITÉS

- La poursuite de la rénovation urbaine, qui avance dans le secteur de la Patte d'Oie et qui a déjà amélioré l'isolation thermique des bâtiments (au prix d'une potentielle augmentation de charges...)

MENACES

- L'arrivée d'une population nouvelle - de primo-arrivants, demandeurs d'asile (CADA), hommes seuls - peinant à se loger en raison d'un déficit de petits logements, qui ajoute encore à la complexité des relations sociales dans le quartier

LES ENJEUX IDENTIFIÉS

- **Achever et réussir la rénovation urbaine en s'attaquant aux problématiques pendantes d'amélioration structurelle et de gestion urbaine** : l'isolation phonique des logements, la maîtrise des charges, la gestion des espaces publics et **l'aménagement des espaces verts**
- **Répondre à l'évolution du peuplement du quartier par une politique de logement adaptée** accroissant l'offre de petits logements
- **Travailler avec les lycées et les acteurs du quartier à une cohabitation plus harmonieuse entre une population vieillissante (à accompagner) et une population jeune d'âge scolaire très importante** au cours de la journée, dont la présence, les besoins et les attentes n'ont pas été pris en compte
- **Maintenir et/ou intensifier l'accompagnement sanitaire et social des personnes** : personnes âgées et à mobilité réduite, jeunes en difficulté ou présentant des risques de décrochage, victimes d'addictions et en souffrance psychique, ménages violents ou dysfonctionnels dans l'occupation de leur logement.

4. Les 4 thématiques du contrat de ville

Ces thématiques ont été définies par l'ensemble des partenaires lors des temps de travail préparatoire collaboratifs.

4.1. INSERTION, FORMATION, ACCÈS A L'EMPLOI

Enjeux identifiés

- **La résorption des freins périphériques à l'emploi, qui se cumulent très souvent chez les demandeurs, appelant un accompagnement global de ces personnes**
 - Précarité, instabilité, fragilité de la situation résidentielle
 - Précarité, instabilité, fragilité de la situation familiale
 - Problèmes de santé physique et mentale et d'accès aux soins dans un contexte difficile de désert médical
 - Problèmes linguistiques (FLE) et d'acquisition des savoirs de base
 - Faible maîtrise des codes sociaux et des savoir-être utiles à l'insertion sociale et professionnelle
 - Parcours traumatique des personnes réfugiées
 - Publics sans demande
 - Faible qualité des emplois proposés (temps partiels, horaires décalés, pénibilité, rémunération peu attractive)
- **L'appréhension des évolutions affectant aujourd'hui la société face au monde du travail et de l'emploi**
 - Culture du CDI non partagée par les personnes issues d'autres sphères culturelles
 - Perception de l'emploi en CDI comme une contrainte plutôt que comme une sécurité
 - Désir d'adapter sa vie professionnelle à sa vie privée parmi les salariés comme parmi les créateurs d'activité.

Défis persistants

- **La dégradation notoire de la situation des publics allocataires du RSA, dont la santé physique et psychique s'effrite depuis la crise sanitaire**
- **Un arbitrage toujours difficile entre revenus d'allocations et revenus du travail**
- **Une inadéquation de plus en plus marquée entre offre et demande d'emploi**

Stratégies et actions à mettre en œuvre

Aller vers, faire venir, accompagner

- **Etudier la faisabilité en vue du souhait de la création d'un Lab'Emploi en QPV : un tiers-lieu** associant éducation populaire, activités, emploi et convivialité, qui ne soit pas étiqueté « recherche d'emploi » et où les partenaires de l'insertion et de l'emploi puissent rencontrer les personnes et les sensibiliser de façon informelle
- **Au plan des méthodes de mobilisation**, développer à la fois l'information numérique via les réseaux sociaux et les animations in situ.

Agir pour la santé et le mieux-être

- **Améliorer l'orientation sanitaire** en sensibilisant les professionnels de l'emploi et de l'insertion
- **Favoriser l'accès aux soins et le parcours santé des personnes** pour développer leur potentiel d'insertion et d'employabilité.

Promouvoir toutes les solutions de mobilités vers l'emploi

- **Développer une plateforme et des lieux expérimentaux de covoiturage**
- **Travailler à l'accessibilité de la Boitardière et des principaux lieux de formation**
- **Faire connaître l'offre de mobilité existant sur le territoire**
 - Le Bus
 - Rézo Pouce
 - Aide à l'achat d'un vélo électrique
 - Offres de la collectivité (navette du CCAS) et de Wimoov'
 - Pédibus domicile/école.

Travailler l'insertion avec les (réseaux d') entreprises

- **Travailler avec eux les différents éléments de réponse aux situations identifiées comme problématiques**
 - **Solutions de mobilité** vers les zones d'activité
 - **Adaptation des conditions de travail** : horaires, emplois du temps, temps partiel choisi
 - **VAE des acquis socioprofessionnels des personnes issues de pays étrangers**
 - **Expérimentation d'une formule d'insertion dans et par l'entreprise** selon une formule activité + formation linguistique
- **Promouvoir et accompagner le développement économique et la création d'activité par les habitants des quartiers.**

PARTENAIRES

- ASSOCIATION POUR L'HABITAT DES JEUNES (ASHAJ)
- BOUTIQUE DE GESTION DES ENTREPRISES (BGE Touraine)
- CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE TOURAINE (CCI Touraine) / Territoire d'Industrie Grand Est Touraine
- CLUB REGIONAL D'ENTREPRISES PARTENAIRES DE L'INSERTION (CREPI)
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'AMBOISE (CCVA)
- DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES (DDETS 37)
- FRANCE TRAVAIL
- GROUPEMENT D'ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENTS (GRETA)
- LA MJC D'AMBOISE
- MAISON DEPARTEMENTALE DES SOLIDARITE (MDS)
- MISSION LOCALE LOIRE TOURAINE
- OBJECTIF
- PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
- REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
- UNION FRANÇAISE DES CENTRES DE VACANCES (UFCV)
- VILLE D'AMBOISE
- ...

4.2. TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE

Enjeux identifiés

- **Améliorer le cadre de vie des habitants**, notamment en les accompagnant vers la transition écologique, et en favorisant des actions qui permettent de la développer dans les pratiques quotidiennes de toutes les parties prenantes
- **Sonder les envies réelles des habitants à propos de leur cadre de vie** afin de permettre l'appropriation et l'engagement sur la durée
- **Développer et systématiser la participation citoyenne** : renforcer celle déjà existante, et créer de nouvelles formes d'implication dans les projets locaux.

Défis persistants

- **L'isolation phonique des logements**, problématique qui s'accroît lorsque l'isolation thermique du bâtiment a été réalisée. En prenant en compte la situation particulière des bâtiments anciens, dans lesquels les solutions techniques s'avèrent compliquées
- **Le parcours résidentiel individuel des habitants** entraîne souvent le déclin, voire l'abandon, de démarches participatives et collectives vertueuses, par exemple, pour la végétalisation de jardins ou de terrasses : des projets qui ont souvent du mal à vivre dans le temps long
- **Des mobilités douces encore trop complexes** : du fait de ruptures de voies sécurisées, de problématiques de stationnement-vélos... ce qui constitue un frein au développement des mobilités actives sur le territoire

- **La mauvaise utilisation des composteurs**, des mésusages et un nombre insuffisant qui rendent les composteurs moins performants ou inutilisables, et pénalisent la dynamique globale du compostage.

Stratégies et actions à mettre en œuvre

Continuer et renforcer la rénovation urbaine

- **Améliorer l'isolation thermique**, mais travailler également sur l'isolation phonique
- **Généraliser les actions de sensibilisation, d'information ou de (ré)apprentissage d'usage pour un logement moins énergivore** : produire un guide des bonnes pratiques, par exemple sur la fermeture des fenêtres en hiver, etc.

Accompagner les mobilités douces pour les développer sur la commune et ses environs

- **Renforcer l'apprentissage du vélo**
- **Promouvoir les aides existantes pour l'achat d'un vélo**, en n'oubliant pas d'aller vers les personnes qui ne connaissent pas ces dispositifs
- **Équiper prioritairement en vélo ou trottinette les personnes ou les structures demandeuses implantées dans le quartier** (ex : personnes en recherche d'emploi, jeunes, associations...)
- **Pouvoir mobiliser des lignes financières spécifiques du contrat de ville pour outiller certains besoins de mobilité**
- **Mettre à disposition de vrais espaces de stationnements-vélos sécurisés** (ou des locaux vélos)
- **Renouveler l'expérimentation et le développement de bonnes pratiques** ; par exemple, tenter à nouveau l'expérience des vélos en libre-service ou tout autre solution en faveur de la mobilité douce, pour rejoindre des endroits stratégiques de la commune : gare, espaces commerciaux, grands ensembles de logements...

Favoriser les actions en lien avec la transition écologique

- **Développer des actions de sensibilisation sur la nécessité de la gestion différenciée des espaces verts** : nouvelle pratique visant le renforcement de la biodiversité, qu'il ne faut pas confondre avec une volonté de ne plus entretenir les espaces publics...
- **Généraliser les actions relatives au compostage (et notamment les composteurs de quartier)** : en en faisant valoir l'intérêt, les bénéfices, et en équipant les habitants volontaires...

Végétaliser les quartiers pour un urbanisme favorable à la santé

- **Accompagner les actions de végétalisation participative**
- **Maintenir des actions existantes** qui répondent à des besoins des bailleurs et de la Ville (notamment pour l'entretien des espaces) avec une logique d'insertion et de sensibilisation
- **Ouvrir et proposer la végétalisation des pieds d'immeubles** (à Malétrenne notamment) et inciter les habitants à s'inscrire dans le cadre du dispositif « Végétalisons nos rues » de la ville d'Amboise et à participer à l'amélioration de son cadre de ville
- **Monter des ateliers avec les professionnels concernés** (par exemple entre une psychologue et une association en faveur de la végétalisation) **pour mettre en lien les habitants demandeurs de lien social et favoriser leur santé mentale** : par exemple via des ateliers de distribution de graines, des échanges de pratiques autour du jardinage...
- **Relancer toute initiative citoyenne permettant le fleurissement ou la valorisation jardinière des pieds d'immeuble ou des balcons** : les habitants volontaires pourraient

se faire aider par une association leur fournissant la main d'œuvre contribuant à la plantation.

Améliorer la propreté

- **Installer davantage de poubelles dans les quartiers**, et créer des dispositifs de type « nudge » pour inciter à jeter ses déchets dans les (bonnes) poubelles.

PARTENAIRES

- ASSOCIATION POUR L'HABITAT DES JEUNES (ASHAJ)
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'AMBOISE, PCAET
- DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES (DDETS)
- DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
- LA MJC D'AMBOISE
- OBJECTIF
- PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
- SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (SMICTOM)
- TOURAINE LOGEMENT
- TOURAINE PROPRE
- VAL TOURAINE HABITAT
- VILLE D'AMBOISE (Politique de la Ville, CCAS, Services techniques)
- ...

4.3. SÉCURITÉ, TRANQUILLITÉ PUBLIQUE, CITOYENNETÉ

Enjeux identifiés

- Renforcer l'interconnaissance entre les professionnels locaux (rôle/mission), en particulier entre les professionnels de la gendarmerie et de la police municipale et les travailleurs sociaux
- Gérer les occupations des halls à Malétrenne et à Plaisance pendant la pause méridienne par des lycéens de la cité scolaire et des nuisances associées (musique, bruits, déchets...)
- Lutter contre la consommation de stupéfiants, d'alcool
- Assurer la sécurité suite aux rassemblements rue Rémy Belleau (potentielle problématique de sécurité lors des passages des cars scolaires)

Stratégies et actions à mettre en œuvre

1. Rendre plus opérationnel le CLSPD

Le CLSPD est le dispositif local existant le plus pertinent pour traiter de l'ensemble des sujets touchant à ces thématiques.

Il se réunit une fois par mois sous des formats différents. L'enjeu est de le rendre plus opérationnel, pour que les partenaires présents lors de ces temps de réunion, puissent au-delà des constats agir sur les questions posées et ainsi de pouvoir formaliser des fiches-actions à l'issue des réunions CLSPD et de missionner un partenaire, pilote de l'action sur la formalisation de la fiche-action et son suivi. Il est également proposé d'inviter un représentant de l'Éducation Nationale au sein de certaines instances du CLSPD.

2. Déployer les diagnostics en marchant et les marches exploratoires

Les diagnostics en marchant sont des temps collectifs qui permettent tant aux partenaires qu'aux habitants, de dialoguer sur la vie des quartiers, de dresser un état des lieux, d'échanger des informations et trouver des réponses ensemble. C'est un espace productif, riche de recherche de solutions collectives.

L'objectif est d'organiser 1 à 2 diagnostics par an sur chaque quartier. Et entre ces diagnostics en marchant, pourront être organisées des « marches exploratoires » à l'initiative de partenaires. Les marches exploratoires visent des sujets précis ou des secteurs du quartier restreints, ou encore peuvent être organisées avec un groupe de pairs, par exemple uniquement des femmes ou des personnes âgées.

3. Développer l'information des habitants et les relais d'information des habitants

La MJC expérimente une nouvelle application pour sa communication : Silia. C'est un exemple d'outil à valoriser.

Il est également décidé de continuer à former les médiateurs, premiers relais auprès de la population pour qu'ils puissent faire remonter les dysfonctionnements relevés par les habitants.

4. Développer l'interconnaissance entre les partenaires

Il est constaté que les professionnels des forces de l'ordre et les travailleurs sociaux ont des cultures et des représentations différentes. Ils n'ont pas le même langage, pas les mêmes méthodes et ne visent pas les mêmes objectifs.

Il est donc décidé de travailler à une acculturation entre forces de l'ordre (Police municipale et Gendarmerie) et travailleurs sociaux : mettre en place des cafés rencontre une à deux fois par mois pour que ces professionnels puissent mieux se connaître et travailler ensemble.

PARTENAIRES

- ASSOCIATION POUR L'HABITAT DES JEUNES (ASHAJ)
- BRIGADE DE GENDARMERIE
- JUSTICE (PJJ, SPIP)
- LA MJC D'AMBOISE
- PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
- TOURAINE LOGEMENT
- VAL TOURAINE HABITAT
- VILLE D'AMBOISE (Politique de la Ville – Police municipale – PRE - CCAS)
- ...

(Globalement l'ensemble des partenaires impliqués de manière régulière ou ponctuelle dans le cadre ou en lien avec le Conseil local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance).

4.4. COHÉSION SOCIALE ET EMANCIPATIONS

Enjeux identifiés

- Développer l'accès aux droits, et notamment conserver le lien physique avec les publics malgré la dématérialisation des services
- Lutter contre l'illettrisme
- Accompagner la parentalité et la réussite éducative
- Gérer l'après COVID : être en mesure de répondre aux publics fragiles psychologiquement, la demande d'accompagnement individuelle étant beaucoup plus importante qu'avant le COVID
- Pallier le manque d'offres disponibles et mobilisables notamment sur le versant de la santé mentale public adulte et enfants (un an d'attente au CMP)
- Inclure les enfants en situation de handicap
- Répondre aux besoins des personnes âgées et isolées

Stratégies de mise en œuvre

- Agir sur l'accès aux droits : favoriser l'accès aux droits pour tous en articulation avec le schéma numérique de territoire, mieux communiquer, mettre à jour les informations
- Lutter contre l'illettrisme : développer l'offre de Français Langue Étrangère
- Développer l'accès aux services de soins : une pénurie locale de professionnels de santé
- Prévenir et suivre les problèmes de santé mentale
- Lutter contre l'isolement social et territorial, qui s'avère plus fort qu'avant le COVID

- Développer la prévention sanitaire (auparavant il y avait la médecine scolaire qui permettait de détecter des problèmes de santé)
- Accompagner la parentalité et la réussite éducative au sens large
- Parler des quartiers de manière positive : renverser l'image des quartiers, banaliser, valoriser.... C'est un changement de paradigme : s'appuyer sur les actions qui se déroulent dans les quartiers (par exemple, quartiers d'été) pour les intégrer dans le programme municipal. Cela concerne les actions culturelles, sportives, de loisirs et de vivre ensemble.
- Connaître les ressources existantes localement (moyens humains, initiatives locales, outils, dispositifs...) pour les faire connaître et les relayer : la communication est le fer de lance de toute politique de développement local. Le Conseil départemental (MDS) est en train de mettre en place un répertoire numérique des partenaires sociaux locaux (MDS). Le diagnostic social réalisé en 2022 doit être le socle de l'intervention de la CCVA et de la MDS.
- Renforcer les actions à destination des personnes âgées et isolées.

PARTENAIRES

- ASS PRO SANTE – ESPACE SANTE JEUNES
- ASSOCIATION POUR L'HABITAT DES JEUNES (ASHAJ)
- ATHLETIC CLUB AMBOISIEN (ACA) FOOTBALL
- CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) TOURAINE
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'AMBOISE (CCVA)
- CONSEIL DEPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE
- CPTS ASCLEPIOS
- CULTURE DU CŒUR
- DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES (DDETS)
- EDUCATION NATIONALE
- LA MJC D'AMBOISE
- LIVRE PASSERELLE
- PAYS LOIRE TOURAINE CLS
- PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
- PRISE D'ASSOS – RADIO ACTIVE
- PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC (PEP37) – LUDOBUS
- TOURAINE LOGEMENT
- VAL TOURAINE HABITAT
- VESTON LEGER
- VILLE D'AMBOISE (PRE – Politique de la Ville – CCAS, service culturel, médiathèque service des sports et loisirs, démocratie permanente...)
- ...

5. Modalités d'évaluation

Un bilan annuel sera présenté en Comité de pilotage en juin de chaque année pour l'année précédente, réunissant les indicateurs de réalisations retenus, ainsi qu'un tableau physico financier (crédits mobilisés par thématique et par financeur).

Au-delà de ce bilan annuel, une évaluation au fil de l'eau, année après année devrait être mise en place. D'une part pour évaluer l'engagement des politiques de droit commun dans les quartiers, d'autre part, pour s'assurer que les enjeux soient toujours prioritaires et in fine évaluer l'efficacité de la gouvernance sur la mise en œuvre du contrat de ville.

Les temps collectifs annuels permettront l'acculturation de l'ensemble des acteurs, que ce soient des conférences, des formations, ou toute autre forme d'intervention qui rassemble le plus grand nombre, l'enjeu est la rencontre, l'échange et l'acculturation de tous aux enjeux de la politique de la ville. Il pourrait être retenue une thématique majeure à travailler chaque année.

Une évaluation à mi-parcours est prévue en 2027 puis évaluation finale du contrat de ville en 2030.

6. Mobilisation financière des partenaires

Les partenaires suivants s'engagent au titre du droit commun à participer à l'effort engagé sur les quartiers prioritaires (cf. engagements financiers annexe n°1).

- L'État
- La ville d'Amboise
- La Région Centre-Val de Loire
- l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire
- Conseil Départemental d'Indre et Loire
- Communauté de Communes du Val d'Amboise
- L'Éducation Nationale
- France Travail
- CAF Touraine
- Val Touraine Habitat
- Touraine Logement
- Banque des Territoires Centre-Val de Loire

Signatures

Le 8 juillet 2024

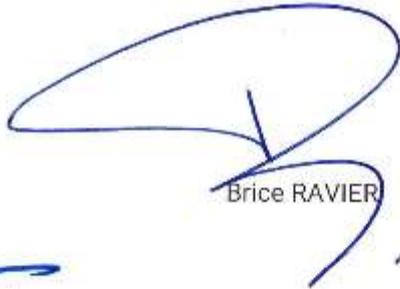
Le Sous-préfet d'arrondissement

André MACHIM



Le Maire d'Amboise

Brice RAVIER

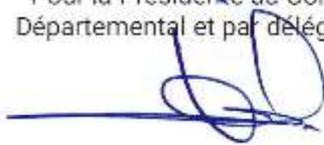


Pour le Président de la
Région Centre-Val de Loire
et par délégation

Jean-Patrick GILLE
Vice-président délégué à l'Emploi,
la Formation Professionnelle,
l'Insertion et l'Orientation



Pour la Présidente du Conseil
Départemental et par délégation



Barbara DARNET MALAQUIN
Conseillère départementale
déléguée chargée du Logement, de
l'Insertion et de la politique de la
Ville

Le Président de la Communauté de
Communes Val d'Amboise



Yves AGUITON

Pour la Directrice Générale de
l'Agence Régionale de Santé
Centre Val de Loire,

Myriam SALLY-SCANZY
Directrice Départementale
d'Indre-et-Loire

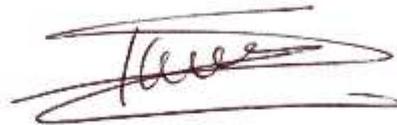


Le Directeur Académique des
Services de l'Éducation Nationale



Christian MENDIVE

L'adjoint à la Directrice
de France Travail Amboise



Sébastien DARNER

La Directrice
de la Caisse d'Allocations
Familiales de Touraine



Elisabeth MALIS

Le Directeur général
de Val Touraine Habitat



Jean-Luc TRIOLLET

Le Directeur général
de Touraine Logement



Nathalie BERTIN

La Directrice régionale
de la Banque des Territoires



Sophie FERRACCI

Annexes

1. ENGAGEMENT FINANCIER DES PARTENAIRES

Ces éléments sont applicables sous réserve des décisions des différentes instances délibérantes.

La mobilisation de l'État (Administration territoriale de l'Etat sous l'autorité du Préfet)

Axes de la DDETS :

Approche intégrée de la lutte contre les discriminations, dont l'égalité femmes/hommes

Les données sur l'emploi d'une part, le logement d'autre part, donnent à voir des inégalités de situation pour les habitants des quartiers prioritaires, que les études lient au moins en partie à des processus discriminatoires sur lesquels il est nécessaire de travailler collectivement. Les études et analyses diverses conduites montrent que les inégalités s'expliquent aussi, en partie, par des phénomènes discriminatoires, les sélections pouvant se faire, volontairement ou pas, sur la base de critères identitaires : âge, sexe, nationalité, apparence physique... La loi interdit de s'appuyer sur ces critères pour réaliser des sélections et a ajouté un dernier critère récemment, celui du lieu de résidence. Par ailleurs, les consultations citoyennes ont fait émerger des problématiques prégnantes relatives aux discriminations. Qu'il soit de l'ordre du ressenti ou objectivé par des études, le vécu discriminatoire accentue les inégalités et affecte le sentiment de cohésion et de bien-être des habitants.

L'approche transversale implique de prévenir les discriminations dans toutes les thématiques du contrat de ville : éducation, emploi, transport, sport, culture, etc. A chaque étape, sur chaque projet et pour chaque axe, il s'agit de vérifier si l'action aura un impact différent, direct ou indirect pour les personnes concernées. Cette démarche permet de s'assurer qu'elle contribuera à la réduction et non au maintien ou à l'augmentation des discriminations.

Ex d'actions :

- Diffuser les méthodes et bonnes pratiques en matière d'égalité et de non-discrimination. Réaliser une enquête habitants autour d'un traitement défavorable en raison d'un ou plusieurs des 25 critères définis par la loi dans les grands domaines (emploi, logement...)
- Sensibiliser les habitants à remonter les discriminations dont ils sont victimes notamment auprès du Défenseur des droits.
- Mettre en place, à l'échelle du territoire, une veille des situations discriminatoires en mobilisant les services de l'Etat et les partenaires
- Réaliser un état des lieux sur les ressources en matière d'accès au droit et d'accompagnement des personnes victimes de discriminations en lien avec le Défenseur des droits, l'État, les communes et le réseau associatif spécialisé.
- Accompagner l'expertise des acteurs en matière de lutte contre les discriminations avec des outils dédiés et des formations

Il s'agira de veiller à une approche intégrée de cet axe transversal dans la conception de toute politique publique à l'impact respectif sur l'ensemble des populations. Des actions en lien avec des discriminations spécifiques pourront être développées (ex : l'emploi = action de promotion des femmes dans l'accès à des emplois « dits masculins », le recrutement sans CV...)

Ex d'actions :

- Déployer une politique de testing pour lutter contre les pratiques

discriminatoires dans l'accès aux stages, à l'embauche ou bien au logement.

Mettre en place un plan territorial de lutte contre toutes les formes de discriminations (PLCD) comme celles dans l'emploi. [Les acteurs de la lutte contre les discriminations](#)

Outres les services des collectivités concernées, la lutte contre les discriminations peut s'appuyer sur un réseau d'acteurs associatifs et institutionnels :

Contacts utiles :

- Plateforme contre les discriminations : antidiscriminations.fr ou **39 28**
- Site internet « Egalité contre Racisme » : <https://egalitecontreracisme.fr>
- Numéro national d'aide aux victimes : **116 006**
- Plateforme Pharos pour signaler les contenus haineux et discriminatoires en ligne : <https://www.internet-signalement.gouv.fr>

Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité

Egalité et droits des femmes

Les actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes qui sont déployées dans les QPV font l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la stratégie comme de l'AAP annuel de la délégation départementale (DDFE). Le budget départemental alloué par ce service de l'Etat a vocation à faire levier, c'est-à-dire à inciter les partenaires à œuvrer pour l'égalité.

Lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Dans le cadre de la lutte contre les violences sexuelles, le protocole départemental est le plan d'action stratégique et informatif sur les dispositifs existants et engagements de chacun des signataires. Les villes ayant des QPV seront toutes membres d'ici fin 2024.

Agir contre les violences faites aux femmes nécessite un partenariat pluridisciplinaire. Le protocole a pour objectif de renforcer les

collaborations, faire connaître les structures et leurs actions, rendre visibles les dispositifs mis en place. Il présente les engagements de tous et toutes : services de l'État, institution judiciaire, collectivités territoriales, organismes sociaux, ordres professionnels, entreprises et les nombreuses associations locales (72 membres en mars 2024).

En complément de ce protocole, la délégation aux droits des femmes finance des permanences d'information juridiques et en santé sexuelle dans l'ensemble des QPV (CIDFF/FV/Planning familial). Elle soutient et pilote également des sensibilisations et actions de prévention dans les QPV grâce à ses partenariats avec les opérateurs, les collectivités, les adultes relais, les associations ou encore via les centres sociaux. Elle agit également comme conseil pour accompagner la montée en compétences d'acteurs institutionnels locaux.

Culture de l'égalité

Pour diffuser la culture de l'égalité auprès de la jeunesse, la priorité est notamment donnée aux actions en faveur des élèves des collèges en QPV (théâtres etc...). La délégation aux droits des femmes pilote un groupe de travail « égalité de la maternelle à l'université » pour décliner la convention régionale pour l'égalité dans le système éducatif, accompagner la montée en compétence des référents égalité et animer le réseau.

Egalité professionnelle

En matière d'emploi et de travail, chaque année des actions de retour à l'emploi et de remobilisation des femmes sont menées et financées en QPV, tout comme des actions relevant de la mixité des métiers et des formations professionnelles.

Approche intégrée et budget intégrant l'égalité (BIE)

Pour aller plus loin en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, la délégation aux droits des femmes d'Indre-et-Loire expérimente le budget intégrant l'égalité (BIE) avec certains partenaires, conformément aux recommandations du Haut Conseil à l'égalité (HCE). L'objectif est d'adopter une approche

intégrée de certaines politiques publiques locales.

Pôle service public de la rue au logement

Les quartiers prioritaires de la ville se distinguent par une concentration de pauvreté dans un espace urbanisé. L'un des enjeux de la politique de la ville consiste donc à recréer de la mixité sociale dans les territoires concernés. La réalisation de cet objectif repose sur deux axes : pouvoir offrir, en dehors des QPV, un habitat économiquement adapté à des publics en situation de précarité, et requalifier l'habitat en QPV pour y attirer des catégories de public moins fragile.

Sur le plan du peuplement du logement locatif social, plusieurs dispositions législatives ont pour objet de soutenir la mixité par l'encadrement des attributions :

- 25 % des attributions de logement social hors des QPV doivent bénéficier à des ménages appartenant au premier quartile des demandeurs ;
- 50 % des attributions en QPV doivent bénéficier aux ménages des trois autres quartiles des demandeurs.

Enfin, la circulaire interministérielle du 18 décembre 2023 relative à la mixité sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville invite l'ensemble des acteurs au déploiement d'outils et dispositions de diversification des peuplements en QPV et encourage, sous réserve d'une alternative, à éviter l'attribution de logements en QPV aux ménages bénéficiant de la reconnaissance DALO et en situation sociale ou professionnelle précaire.

La convention Intercommunale d'attribution a été signée le 4 avril 2023 et court jusqu'en 2028.

Axes de la DDT :

1/ Favoriser la transition écologique sur l'ensemble des territoires

Le Fonds Vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires a été prolongé jusqu'en 2027. Ce Fonds a pour objectif d'accompagner les collectivités territoriales et leurs partenaires à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et

améliorer leur cadre de vie. Selon les conclusions du comité interministériel des villes du 27 octobre 2023, il est prévu que 15 % des crédits du fonds en 2024 soit orienté vers les QPV pour renforcer la transition écologique des quartiers. Ce taux s'élève à 30 % pour l'enveloppe dédiée à la rénovation des établissements scolaires.

2/ Qualité du cadre de vie, attractivité (commerce, artisanat)

Parmi les dispositifs de financement, le Fonds de Restructuration des Locaux d'Activités (FRLA) soutenu par l'ANCT permet de financer des **opérations de création ou de restructuration de locaux d'activité** sur l'ensemble du territoire national dans les territoires identifiés pour leur fragilité.

3/Qualité de l'habitat : soutiens financiers, coordination de la lutte contre l'habitat indigne

- Aides à la pierre

La DDT en lien avec la métropole, délégataire des aides à la pierre, s'assure du déploiement des dispositifs (lutte contre les passoires thermiques, soutien aux travaux dans le parc privé etc).

- Lutte contre l'habitat indigne

La DDT assure la coordination du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI). À ce titre, elle analyse l'ensemble des signalements reçus, les orientent vers les partenaires concernés. Elle assure en outre un échange avec les bailleurs sociaux en cas de signalements sur leur patrimoine.

La mobilisation de la **Ville d'Amboise**

La Ville d'Amboise s'engage à consacrer au minimum une enveloppe financière de 68 000€ pour financer les projets portés par les acteurs associatifs en lien avec les objectifs du contrat de ville. Une partie de cette enveloppe est mobilisée pour le soutien aux postes de médiateur adulte-relais portés par les associations. Les Conventions pluriannuelles

d'objectifs et de moyens seront privilégiées pour structurer l'action de terrain et en assurer une bonne visibilité globale. Une partie de l'enveloppe restera cependant disponible hors CPOM afin de soutenir de nouvelles actions et d'accompagner des démarches innovantes ou expérimentales.

La Ville recrute directement deux médiateurs adulte-relais afin de contribuer à la cohésion sociale et à la qualité de l'environnement et du cadre de vie des habitants des quartiers considérés.

La Ville cofinance le Programme de Réussite Éducative à hauteur de 50 % de son budget annuel, programme qui est également déployé sur l'ensemble du territoire communal sur des crédits de droit commun.

L'effort financier de la Ville d'Amboise dans le cadre de l'application de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les deux quartiers prioritaires est de plus de 135 000 € par an. Elle attend en retour des engagements des bailleurs qui ne relèvent pas du droit commun mais bien d'un effort supplémentaire au bénéfice des habitants (sur-entretien, cofinancement d'actions municipales, soutien aux projets présentés par les opérateurs associatifs, ...)

Dans le cadre de la mobilisation du droit commun, les services municipaux sont associés aux travaux du contrat de ville suivant leur domaine d'intervention, pour agir le plus en cohérence possible en tenant compte des attentes et des difficultés exprimées par les habitants des quartiers prioritaires en lien avec les autres acteurs de terrain. Des interventions renforcées et de sur-entretien sont planifiées à chaque fois que c'est nécessaire.

La Ville d'Amboise prévoit de renouveler la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens avec l'association de la MJC d'Amboise pour la période 2024-2027. Cette association porte l'agrément Centre social et en déploie les actions notamment sur les quartiers prioritaires. Dans le cadre de la citoyenneté et de la tranquillité publique, la Ville accorde des subventions à différentes associations annuellement, dont certaines interviennent directement auprès des habitants des quartiers prioritaires via le Conseil local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Elle soutient le centre de ressources Villes au Carré.

La Ville d'Amboise développe une démarche de démocratie permanente structurée en direction de l'ensemble des habitants : plateforme participative, budget participatif, votations citoyennes, réunions publiques, projet de territoire participatif.

La Ville d'Amboise finance intégralement le transport urbain, créé dans le cadre de la Politique de la Ville, afin de faciliter notamment la mobilité des habitants des quartiers prioritaires et prévoit de doubler les circulations de ce Bus. Les deux quartiers prioritaires sont également concernés par les itinéraires cyclables prévus sur la commune (Patte d'Oie Malétrenne Plaisance pour l'axe Nord-Sud et la Verrerie pour l'axe Est-Ouest).

La mobilisation de la **Région Centre – Val de Loire**

La Région Centre - Val de Loire, soucieuse d'un aménagement équilibré du territoire, facteur de cohésion sociale et territoriale, souhaite poursuivre son soutien en faveur des quartiers défavorisés. Le présent article précise les compétences et priorités régionales qui rejoignent les actions qui seront engagés dans les Contrats de ville en faveur des quartiers défavorisés.

A ce titre, un certain nombre d'actions répondant aux enjeux définis et s'inscrivant dans le programme d'actions du Contrat de Ville peuvent donner lieu à une mobilisation de la Région au titre de ses politiques de droit commun, qu'elles soient sectorielles ou contractuelles.

Concernant les enjeux liés à « l'émancipation pour tous » :

En matière d'action éducative et du public jeune, la Région intervient pour l'amélioration des conditions d'accueil dans les établissements à travers les travaux qu'elle conduit et les actions éducatives qu'elle pilote ou co-pilote. Plus globalement, telle qu'exprimée et précisée dans le pacte régional des jeunes 2022-2028, la Région porte des ambitions et des actions en faveur de la jeunesse.

Concernant l'accès aux soins et à la santé, la Région favorise notamment le déploiement des

structures d'exercice regroupé et s'investit dans le champ du salariat des professionnels de santé via le GIP Pro santé.

En matière de soutien aux actions culturelles et sportives, la Région encourage l'accès à la culture et l'exercice des droits culturels pour toutes et tous, le mouvement sportif dans ses actions d'encadrement (soutien à l'emploi associatif), d'équipement (aide au matériel) et favorise l'utilisation des infrastructures sportives des lycées ...

La Région agit pour l'égalité des chances notamment à travers des leviers en faveur de l'inclusion numérique.

Autour des enjeux liés au « plein emploi pour les habitants » :

Au titre de la compétence Formation Professionnelle, en faveur de la mobilisation des publics vers la formation, notamment les dispositifs de formation aux compétences de base et transversales, actions DEFI – Développement de l'Emploi par des Formations Inclusives

En faveur du soutien à la création et au développement d'activités, à travers ses outils d'aide aux entreprises et de soutien aux projets d'immobiliers d'accueil d'entreprises en articulation avec les EPCI.

Concernant l'économie sociale et solidaire, la Région est particulièrement attentive au développement des emplois non délocalisables, notamment dans le cadre des structures relevant de l'économie sociale et solidaire.

Par ailleurs, la mobilité figure parmi un des freins à l'emploi pour lesquels la Région a des capacités d'action y compris dans ses quartiers : pour identifier et faciliter l'accès aux solutions de mobilité (conseils en mobilité, mobilités solidaires...), et pour encourager les mobilités douces et accompagner les dynamiques en faveur du report modal.

Autour d'enjeux liés à la « transition écologique et énergétique » :

La Région fait de la lutte contre le changement climatique un axe majeur et transverse de ses politiques publiques. La Région est engagée

notamment en faveur de la réduction des besoins énergétiques des logements et des bâtiments publics en soutenant des rénovations complètes permettant un réel gain énergétique. Le déploiement d'ENR est également favorisé par la Région.

L'amélioration du confort thermique des espaces publics constitue un axe prioritaire d'adaptation au changement climatique. Le recyclage du foncier constitue également un levier sur lequel la Région souhaite s'investir. La Région peut accompagner des initiatives en faveur des circuits alimentaires de proximité et de l'économie circulaire.

La Région a fait du renouveau démocratique et de l'égalité entre les femmes et les hommes des marqueurs forts de son action et déploie des mesures en la matière.

Enfin, la Région, aux côtés de l'Etat soutient le centre de ressources Villes au carré pour ses actions de veille, expertise et conseils auprès des acteurs de la politique de la ville et constitue un relais avec les chefs de projets.

La Région interviendra dans le respect des procédures régionales, et dans la limite des crédits votés au budget régional. Ceux-ci pourront être activés après formulation d'une demande. A l'issue de l'instruction, la Commission permanente régionale sera sollicitée, seule compétente pour accorder l'attribution d'une aide régionale. Les montants de subventions régionales qui pourraient apparaître dans le présent Contrat seraient mentionnés à titre indicatif et n'engagent pas la collectivité régionale. La Région s'engage à faire connaître auprès des chefs de projet politique de la Ville les différents dispositifs régionaux mobilisables pour atteindre les objectifs du Contrat de Ville.

La mobilisation des fonds européens

En adéquation avec la stratégie européenne en matière de développement territorial et avec l'Accord de Partenariat entre l'Etat français et la Commission européenne relatif à la gestion des fonds européens en France, le Conseil régional, autorité de gestion du Programme Centre-Val de Loire et Interrégional Loire FEDER/FSE+ 2021/2027 a défini des mesures qui ont vocation à s'inscrire dans les priorités identifiées dans les contrats de ville :

- En matière de développement économique et de médiation numérique
- En faveur de territoires résilients avec des leviers en faveur de la transition énergétique et écologique et la mobilité urbaine
- Pour la promotion de l'économie sociale et solidaire, la création et reprise d'entreprises pour des publics vulnérables, la formation des demandeurs d'emplois et en particulier des jeunes
- L'accès aux soins

La Région s'engage à renforcer la connaissance de ces dispositifs auprès notamment des chefs de projet de la politique de la ville.

La mobilisation du **Conseil Départemental d'Indre-et-Loire**

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine stipule que la Politique de la Ville s'appuie sur les politiques publiques de droit commun afin d'adapter leur mobilisation en faveur des quartiers défavorisés et leurs habitants. Ces politiques de droit commun dites sectorielles (santé, développement économique, éducation, urbanisme, etc.) permettent de répondre aux enjeux spécifiques de ces quartiers tout en s'appuyant sur des stratégies générales qui s'appliquent sur l'ensemble d'un territoire, sans distinction entre les quartiers.

Globalement, la Politique de la Ville vise, par la mutualisation et la coopération partenariale, à renforcer et focaliser les efforts des politiques publiques en direction des habitants des quartiers identifiés comme prioritaires (à partir des indicateurs et critères définis à l'échelle nationale).

En ce sens, le Contrat de Ville détermine le cadre général à l'échelle de l'intercommunalité ou commune concernée par la présence de quartier(s) prioritaire(s) par la définition commune des orientations principales, adaptée aux spécificités locales des quartiers prioritaires, et de dresser les contours de leurs déclinaisons opérationnelles, et ce dans le cadre d'une démarche partenariale.

Localement, ce prérequis a été engagé dans le cadre des contrats de ville couvrant précédemment les périodes de 2014 à 2023.

Il s'agit maintenant de renforcer cette mobilisation dans le nouveau contrat de Ville 2024-2030, comme évoqué notamment dans l'évaluation du précédent contrat de Ville ainsi que dans les groupes de travail qui ont contribué, depuis fin 2023, à leurs élaborations.

Les 4 piliers, déterminés par l'Etat, sur lesquels s'appuieront ce nouveau contrat de ville sont :

- Enjeu 1 : Des quartiers attractifs et ouverts sur leur environnement.
- Enjeu 2 : Des espaces publics apaisés et sécurisés
- Enjeu 3 : Des quartiers mobilisés pour l'emploi, l'insertion socio-professionnelle et l'activité économique.
- Enjeu 4 : Des quartiers d'émancipation pour les habitants tout au long de leur vie.

Pour la métropole le Contrat de Ville, pour la période 2024-2030, sera signé le Juillet 2024.

Il portera sur les 13 quartiers prioritaires suivants :

- Joué-lès-Tours : La Rabière et Le Morier
- La Riche : Niqueux Bruère - Marcel Pagnol
- Saint-Pierre-des-Corps : La Rabaterie et La Galboisière
- Tours : les Fontaines, Rochepinard, les Rives du Cher, Europe, le Sanitas*, Maryse Bastié*, Bords de Loire

Pour la Ville d'Amboise, le Contrat de Ville, pour la période 2024-2030, sera signé le 08 juillet 2024. Il portera sur les 2 quartiers prioritaires suivants :

- La Verrerie
- Maletrenne/Patte d'Oie/Plaisance

Au titre de ce contrat de Ville, le Conseil départemental participera, aux côtés de la Ville d'Amboise et de Tours Métropole Val de Loire, des services de l'Etat et des autres partenaires signataires et impliqués à la réussite de ces nouveaux programmes visant à réduire les inégalités sociales et urbaines.

Le principe d'une meilleure valorisation et coordination des actions et des acteurs sera recherché pour une plus grande efficacité de

l'action publique conduite dans les quartiers prioritaires.

Il conviendra par ailleurs de rechercher dans la mise en œuvre de ce contrat, la simplification des dispositifs et une plus grande lisibilité des actions pour les habitants.

Aussi, le Conseil départemental souhaite valoriser ses politiques sociales de droit commun et les actions menées au bénéfice des habitants des quartiers concernés.

En effet, l'universalisme proportionné des interventions en travail social et médicosocial implique une attention particulière apportée aux publics les plus vulnérables et de fait aux habitants des quartiers prioritaires.

En ce sens, les services de la Maison Départementale de la Solidarité (MDS) Amboise assure un accueil des habitants en proximité géographique des deux quartiers prioritaires de la Ville d'Amboise. Ceci se matérialise par la tenue d'une permanence sociale (assistante de service social) hebdomadaire au sein du Centre social Charles Peguy (MJC Amboise) au cœur du quartier de La Verrerie, ainsi que d'une Consultation Pédiatrique Préventive du service de Protection Maternelle Infantile (PMI), également hebdomadaire, au sein d'un local mis à disposition par un bailleur social (Val Touraine Habitat).

Tous services de la MDS confondus (Action Sociale Insertion Autonomie, PMI et Enfance), ce sont 25 professionnels qui interviennent et accompagnent les habitants des deux quartiers prioritaires de la Ville d'Amboise.

A ces professionnels de l'accompagnement social et médicosocial s'ajoutent des fonctions supports d'encadrement et d'accueil assurées par l'équivalent de 15 professionnels supplémentaires.

Les accompagnements individuels s'effectuent, au-delà de la permanence sociale au centre social de La verrerie et de la C.P.P de PMI, tant par des rendez-vous en MDS que des visites à domicile.

Parallèlement, l'action des services de la MDS en direction des habitants des quartiers prioritaires se traduit également par leur implication au sein d'instances et projets partenariaux à dimension collective :

- Programme de Réussite Educative,
- Lieu Accueil Parents Enfants 1,2,3 Soleil,
- Action de prévention PMI/Espace Santé Jeunes (ASPRO Santé),
- Réseau d'Ecoute d'Appui et Accompagnement des Parents (REAPP)
- Projet Maison des 1000ers Jours Pays Lore Touraine,
- Groupe Emploi Insertion Ville Amboise,
- Coordination Jeunesse
- Quinzaine de la Parentalité.

Ces actions s'intégreront dans les 4 enjeux sur lesquels s'appuiera le contrat de ville et notamment les enjeux 3 et 4.

Il vous est donc proposé de retenir au titre des engagements du Conseil départemental, les axes suivants :

Politique en faveur de l'enfance et de la famille :

Le Conseil départemental, au titre de la protection de l'enfance valorisera dans les 2 contrats (Métropole, Ville Amboise) les actions suivantes :

- Valoriser les actions individuelles ou collectives de prévention menées sur les quartiers à l'initiative des services enfances des MDS, et qui visent les jeunes et les familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu ainsi que les actions de soutien à la parentalité sur les quartiers.

Plus particulièrement :

- Mobiliser sur les quartiers prioritaires les équipes d'éducateurs de prévention spécialisés du Département et celle de l'APSER.
- Favoriser l'accès au SAJEP (service d'accueil de jeunes enfants et Parents) sur les quartiers, porté par l'Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille (IDEF).
- Soutenir la fonction parentale à travail des actions de prévention menées au sein des MDS ou en coordination avec les acteurs locaux (Protocole Départemental de Prévention)

Politique en faveur de la petite enfance et de la promotion de la santé :

Le Conseil départemental intervient au titre des missions de protection maternelle et infantile (PMI) notamment. Ainsi il est proposé de valoriser dans le contrat de ville et au titre de la Promotion de la Santé auprès des habitants des QPV de la métropole :

- Les Consultations de pédiatrie préventive, situées sur les quartiers.
- Les missions de prévention prénatale et postnatale : visites prénatales des sages-femmes pour les femmes enceintes, et visites postnatales des puéricultrices auprès des nouveaux parents. La réalisation des missions liées au dépistage précoce via la réalisation de dépistage visuel des enfants de 3 ans par des orthoptistes et la réalisation de bilans de santé en école maternelle des enfants de 4 ans par les médecins et puéricultrices.
- L'accès aux centres de santé sexuelle du Conseil départemental.
- Les actions collectives menées dans les MDS à destination des jeunes enfants et de leurs parents autour du développement des compétences psychosociale ou du lien parent enfant notamment (ateliers massage bébé)

Politique autonomie en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap :

Au titre de cette politique, il est proposé de valoriser dans le contrat de ville, les actions suivantes :

- Favoriser la coordination des actions collectives de prévention, rassembler les acteurs et optimiser les moyens pour mailler le territoire notamment en faveur des habitants des quartiers prioritaires.
- Animer les coordinations autonomie organisent chaque année de nombreuses d'actions sur l'ensemble du département à destination des personnes âgées et/ou de leur entourage, certaines se déroulant dans les quartiers prioritaires. Mobiliser notamment la conférence financeurs de la

prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées prévue dans le projet de loi d'Adaptation de la société au vieillissement. Le Conseil départemental apporte un soutien financier à des associations œuvrant en faveur des personnes âgées ou handicapées dans les quartiers prioritaires.

Politique de l'habitat et du logement :

- Valoriser les actions de lutte contre la précarité (SLIME). Une large mobilisation du FSL sur le parc public de l'agglomération et des quartiers.

Politique action sociale, insertion, emploi :

- Contribuer à la coordination des acteurs de l'insertion et de l'emploi en lien avec la loi plein emploi notamment grâce à la Commission Départementale du Réseau pour l'Emploi et garantir une attention toute particulière aux habitants des quartiers politiques de la ville.
- Le Conseil départemental finance les places d'accompagnement socioprofessionnel des Bénéficiaires du RSA les plus fragiles
- Une offre d'insertion thématique est également développée en matière d'emploi et de formation, de mobilité, d'accès aux savoirs de base, de santé et d'accès aux soins, de coaching social.
- Le dispositif « Mon enfant accueilli un emploi retrouvé » permet de favoriser le retour vers l'emploi des parents avec de jeunes enfants. Il s'articule avec le dispositif métropolitain.
- Le Fonds départemental d'aide aux jeunes contribue à l'accompagnement des jeunes en situation de précarité, par l'octroi d'aides individuelles et le soutien à des projets ou actions collectives destinées à ce public.
- Des actions collectives permettant de développer les compétences des bénéficiaires sont menées par les professionnels des MDS : Compétences fortes, femmes en action, SAP

- Les travailleurs sociaux sont sensibilisés aux problématiques liées à la radicalisation.

Ainsi, le Conseil départemental mobilise des moyens humains et financier pour les QPV pour décliner les politiques sociales au bénéfice des habitants. En 2024, c'est une enveloppe d'environ 400 000€ qui est destinée à la programmation d'actions spécifiques dans les quartiers de la politique de la ville (de la Métropole). Une subvention d'environ 500 000€ à l'association jocondienne APSER vient également s'ajouter à cette enveloppe pour la Prévention spécialisée (financement 80% CD – 20% Ville de Joué-lès-Tours).

La mobilisation de la **Communauté de Communes du Val d'Amboise**

Le territoire de la Communauté de communes du Val d'Amboise s'étend sur 14 communes dont la commune de centralité, Amboise, est la seule à être concernée par un contrat de Ville pour deux de ses quartiers.

A travers diverses actions déjà effectives ou en cours de construction, et dans le cadre de ses compétences, la CCVA s'engage, au côté de la Ville d'Amboise à intervenir en faveur des quartiers de La Verrerie et de Malétrenne Plaisance Patte d'Oie durant la durée de ce contrat.

Le développement économique, vecteur d'insertion

Dans le cadre de sa compétence développement économique, la Communauté de communes s'impliquera dans diverses actions :

- Elle sera le partenaire facilitateur pour organiser des interventions régulières des opérateurs (Mission Locale Loire Touraine, MJC, ASHAJ, France Travail) au sein des QPV afin de créer une dynamique de recherche d'activité pour les habitants.
- Les interventions du Pépit'lab sur le numérique se déroulant au sein même des quartiers se poursuivront.
- La CCVA se propose de diriger l'action « promouvoir et accompagner le

développement économique et la création d'activité par les habitants des quartiers » en mettant en œuvre des permanences au sein des quartier en partenariat avec la BGE et France Active, ceci afin de susciter la création d'activités. Trouver des synergies avec l'action que souhaite porter la BGE avec le « bus de l'entrepreneuriat ».

Favoriser la mobilité des habitants

- L'étude de la CCVA sur les mobilités durables et alternatives en cours porte un regard attentif aux quartiers concernés par le Contrat de Ville afin de favoriser leur désenclavement. Ainsi le schéma directeur prévoit par exemple une liaison cyclable entre le quartier de la Verrerie et le centre commercial Leclerc.
- La CCVA souhaite étudier la possibilité de desserte des zones d'activités du territoire aux horaires postés avec une vigilance particulière sur leur liaison avec les quartiers de La Verrerie et de Malétrenne Plaisance Patte d'Oie.
- Plus globalement, une meilleure connaissance de l'offre de mobilité existante sur le territoire passera par une communication accrue, ce qui est prévu dans le cadre du Plan des Mobilités Durables et Alternatives.
- La CCVA continuera d'accueillir les permanences de Wimoov, opérateur de mobilité, dans son espace France Services. A noter que 160 personnes ont été accompagnées en 2022.
- Le schéma directeur cyclable, coconstruit avec les communes de la CCVA, en cours de validation, permettra de mieux accompagner la transition vers les mobilités actives et de renforcer les actions en lien comme les ateliers « Savoir rouler à vélo » dans les ALSH.
- Les aides à l'achat de vélos seront mieux communiquées et une aide à l'achat de vélo reconditionné, sous condition de ressources, est à l'étude.

- Une participation aux différentes opérations de développement des mobilités portées par la Région Centre.

Agir sur la transition écologique et le cadre de vie des habitants

La maison de l'urbanisme et de l'habitat, en cours de conception, souhaite développer la sensibilisation envers les habitants, propriétaires dans un premier temps, puis les locataires et les bailleurs sociaux dans un second temps :

- L'isolation, qu'elle soit thermique ou phonique, doit être intensifiée. La partie thermique est l'une des actions du PLH 2024-2029 via, notamment, l'action des partenaires tels que l'ADIL, France Renov Touraine ou les Compagnons Bâisseurs sur le territoire.
- Des conseils pour diminuer les consommations d'énergie, et plus globalement pour anticiper le mal logement, seront prodigués à travers des actions de communication et de sensibilisation à destination des habitants.
- Le plan d'actions biodiversité, en cours de construction, intégrera la sensibilisation des propriétaires, et notamment des bailleurs sur la gestion différenciée des espaces verts et sur les actions de végétalisation participative.
- Via son adhésion au SMICTOM, la CCVA souhaite faciliter la possibilité de trouver des bénévoles pour favoriser le compostage dans les QPV et la mise en place d'animations et d'incitations à l'usage des composteurs et des bacs de tri.

L'action sociale, le service aux familles, des services en faveur de la citoyenneté et de la prévention

Dans le cadre de ses compétences parentalité, petite enfance, enfance/ jeunesse et action sociale, la CCVA s'engage sur

- La participation au CLSPD si elle est invitée à le faire.

- La CCVA s'engage à communiquer davantage sur son espace France services au sein des QPV et, dans un second temps, à étudier une itinérance de ce service dans les 2 quartiers visés.

- La poursuite de la co-coordination du REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) veille de manière attentive à la diffusion de ses actions sur l'ensemble du territoire et notamment sur les QPV.

- Les structures petite enfance et enfance/ jeunesse sont pour certaines implantées au sein même des quartiers prioritaires, ce qui facilite leur fréquentation et ce qui permet aux équipes socio-éducatives de porter un regard appuyé aux familles éventuellement en difficulté afin de les orienter vers les partenaires.

- Suite au diagnostic social de territoire et à la signature de la Convention Territoriale Globale, un observatoire des services à la population est en cours de création afin d'avoir une vision aiguisée du fonctionnement des services et d'adapter au mieux l'accompagnement des habitants, notamment ceux habitants les QPV.

- Une meilleure articulation entre la MDS, le CCAS d'Amboise, le dispositif Entour'âge et l'espace France Services doit être travaillée.

- Un soutien fort aux actions enfance/ jeunesse de la MJC est apporté par la CCVA depuis de nombreuses années.

Elle pourra être un partenaire privilégié pour l'établissement de diagnostic en marchant (par exemple via balade thermique ou observation biodiversité).

D'une manière globale, la CCVA s'associera aux actions pour lesquelles sa place est légitime et cohérente avec ses compétences.

La mobilisation de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

La lutte contre les inégalités sociales de santé est une priorité nationale. Dans ce cadre, le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux soins des plus démunis (PRAPS) de l'ARS

CVL fait partie intégrante du Projet Régional de santé (PRS) 2023-2028. Pour faire reculer les inégalités de santé, le PRAPS s'appuie sur un partenariat entre les acteurs institutionnels, associatifs, collectivités territoriales, professionnels du champ sanitaire, social, médico-social et usagers. La transversalité et l'articulation des politiques publiques différentes mais néanmoins complémentaires sont socles de ce programme. La politique de la ville en fait partie et permet donc une mise en œuvre efficiente du PRAPS.

Pour faire reculer les inégalités, l'ARS Centre-Val de Loire confirme poursuivre et renforcer, avec l'ensemble des opérateurs de la prévention, du secteur social, du secteur médico-social, du secteur sanitaire, l'accompagnement des publics en quartier politique de la ville. Ce soutien s'inscrit dans le cadre des politiques publiques de droit commun avec une attention particulière aux populations vulnérables.

Selon le principe de l'universalisme proportionné, l'ARS CVL soutient la mise en œuvre de dispositifs d'aller-vers, les actions de prévention, d'éducation la santé, de médiation en santé et le développement des outils de littératie en santé.

Les orientations du projet régional de santé s'inscrivent dans les ambitions du contrat de ville. Le développement des compétences psychosociales et une action précoce dès le plus jeune âge avec un accompagnement à la parentalité en lien avec les autres acteurs institutionnels sont à développer.

Le soutien de l'ARS se fait également à travers le développement de l'accès aux soins avec l'inscription des quartiers politiques de la ville dans les Zones d'intervention prioritaire pour favoriser l'installation des professionnels de santé. L'identification de ces zones conditionne l'attribution d'aides financières.

Ainsi à la date de signature du Contrat de Ville (2024), les dispositifs suivants ont fait l'objet d'accompagnement (financier et/ou méthodologique) par l'ARS CVL :

- 1 Equipe de soins primaires (François 1er) à proximité du quartier de la Patte d'Oie-Malétrenne-Plaisance.

- 1 Maison de Santé Pluridisciplinaire (Rue Cardinal Georges d'Amboise) à proximité du quartier de la Patte d'Oie-Malétrenne-Plaisance.

De par leur parfaite connaissance du territoire et du maillage avec les acteurs locaux, il est à noter que les Contrats Locaux de Santé, les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé et les Conseils Locaux de Santé Mentale ont un rôle à jouer afin d'orienter/adapter les actions santé des Contrats de Ville en fonction des besoins de la population pour améliorer l'accès aux soins mais aussi la santé dans sa globalité avec une approche prévention (à titre d'illustration, nous avons accompagné des actions de prévention portées par l'Espace Santé Jeunes)

La mobilisation de l'Education Nationale

L'engagement de l'éducation nationale est fondamentalement de permettre à tous les élèves, sans exception, de maîtriser les savoirs et compétences attendus, de nourrir des ambitions scolaires et d'élargir leurs horizons, en réduisant au maximum les déterminismes sociaux et de genre. Les objectifs sont articulés autour de trois axes principaux pour renforcer la dynamique de développement des quartiers et l'éducation :

Chaque axe se concentre sur des aspects différents mais complémentaires de l'éducation, depuis la maîtrise des savoirs fondamentaux jusqu'à l'intégration socio-professionnelle, en passant par la collaboration enrichie avec des partenaires variés. Le détail de ces engagements explicite leur portée et leur interdépendance dans la réalisation des objectifs globaux.

1. Assurer l'acquisition des savoirs fondamentaux dans un cadre sécurisé et bienveillant :

L'objectif pour 2030 est d'intégrer tous les QPV du territoire d'Indre-et-Loire soit dans une cité éducative, soit dans un réseau d'éducation prioritaire, soit dans un contrat local d'accompagnement. Cette coordination doit permettre à chaque réseau d'écoles et de collèges d'identifier les leviers essentiels à la réussite des élèves de ces quartiers, en collaboration étroite avec l'ensemble des acteurs locaux (villes, conseil

départemental) et partenaires dont l'engagement est à formaliser.

- Porter une attention particulière à la dotation horaire, en respectant les politiques prioritaires gouvernementales en particulier celles de notre ministère :
 - Le dédoublement des classes de Grande Section, CP et CE1 dans les zones d'éducation prioritaire (REP/REP+).
 - La priorité à la scolarisation en TPS (2 ans) des enfants issus de ces quartiers qui s'inscrit dans le cadre plus général du plan maternel soulignant la consolidation des partenariats éducatifs avec la sphère familiale et territoriale.
 - Une dotation horaire adaptée dans les collèges, ajustée à l'Indice de Position Sociale (IPS) et à des seuils d'effectifs réduits dans les établissements socialement défavorisés.
- Adopter une approche locale qui complète les dispositifs REP/REP+ et Cité éducative pour répondre aux défis spécifiques de chaque territoire. Les établissements du second degré accueillant des élèves de QPV bénéficient d'une plus grande mixité, grâce aux réflexions sur la sectorisation. Si leurs indicateurs sont éloignés de ceux classés en éducation prioritaire, la DSDEN impulse la mise en place de contrats locaux d'accompagnement pour renforcer l'attractivité des réseaux d'écoles et de collèges :
 - Le réseau des écoles/collèges Lamartine dans le quartier des Bords de Loire/La Riche
 - Le réseau des écoles du quartier des Fontaines à Tours.
 - Le collège Anatole France de Tours, en lien avec les écoles de recrutement et la cité éducative du Sanitas.
- La sécurité des établissements scolaires est un préalable essentiel à l'acquisition des savoirs. La collaboration avec les forces de l'ordre et la justice doit continuer, en prenant en compte les spécificités de ces quartiers (émergence

précoce de la violence, influence des réseaux sociaux...).

2. Structurer l'alliance éducative

L'alliance éducative vise à offrir un parcours éducatif cohérent et complet, s'étendant au-delà des heures de classe traditionnelles.

- Développer une offre éducative élargie :
 - Étendre les horaires des établissements de 8h à 18h, en explorant de nouvelles initiatives pour l'intervalle de 17h à 18h, telles que des programmes d'entrepreneuriat, de l'activité sportive...
 - Augmenter l'attractivité et renforcer les dispositifs existants comme Devoirs Faits, les Stages de réussite, l'École ouverte, et les Vacances apprenantes.
 - Encourager la pratique régulière du sport avec 30 minutes quotidiennes dans les écoles et l'introduction d'heures supplémentaires d'activités physiques et sportives pour les collégiens chaque semaine.
- Continuer à soutenir l'éducation artistique et culturelle, notamment à travers l'utilisation du 'pass culture'.
- Engager une réflexion collaborative avec les services de l'État, le conseil départemental et les associations pour élaborer des stratégies ciblées pour les élèves fréquemment exclus du système scolaire et en difficulté d'insertion. L'insertion par le sport pourrait être envisagée comme un moyen de développer les compétences psychosociales nécessaires.

3. Parcours scolaires et insertion professionnelle

L'objectif est de développer dès la maternelle des parcours scolaires qui encouragent une culture de l'égalité entre filles et garçons, et qui ouvrent les horizons des élèves en termes d'orientation et de choix professionnels.

- Élaborer une offre de formation enrichie et ambitieuse, en phase avec les évolutions de la carte des formations.
- Intensifier le suivi des stages de troisième et de seconde pour les élèves issus de QPV, en collaboration avec les

partenaires du monde économique. Cet effort a un double objectif : d'une part, identifier des lieux de stages inclusifs et non discriminants qui proposent des expériences enrichissantes, et d'autre part, développer en amont les compétences psycho-sociales essentielles chez les élèves pour leur réussite dans le monde professionnel.

La mobilisation du **Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports**

1. Aides aux départs en vacances – Colos apprenantes

Coordination du déploiement du dispositif, en lien avec le service Politique de la Ville de la DDETS. En 2023, au niveau départemental, sur 511 places financées pour un montant total de 152 740 €, 230 correspondent à des mineurs résidant en QPV (6-17 ans).

2. Aides à l'insertion et l'Engagement

SESAME pour l'emploi : Dispositif d'accompagnement (technique et financement) de jeunes vers l'emploi par l'intégration d'un parcours de formation professionnalisante. 251 jeunes sont actuellement dans ce dispositif, dont 29% de résidants en QPV. Dispositif déployé avec l'appui d'un conseiller en insertion financé pour 0.8 ETP.

Service civique : 1.100 volontaires entrés dans le dispositif en 2023, dont 10% résidant en QPV (Rappel de la part de jeunes résidant en QPV : 6%), représentant un investissement de l'État pour ces volontaires QPV de 715k€. Cet accès accru au dispositif est notamment permis par le déploiement de dispositifs, portés par nos partenaires en direction des décrocheurs scolaires, des jeunes résidant dans les QPV, des jeunes réfugiés, des jeunes moins diplômés. À cette fin, un Pôle D'Appui Départemental Service Civique (PADSC), porté par un partenaire est opérationnel depuis mars 2023. Des dispositifs plus spécifiques sont soutenus, comme le Kiosque d'Information et d'Orientation vers le Service Civique (KIOSC).

Service National universel :

Candidatures de 3 Classes Engagées (CLE) pour des séjours de cohésion en 2024, portées

par 3 établissements accueillant des mineurs résidant en QPV (Lycée Martin Nadaud à Saint Pierre des Corps, Lycée GRANDMONT à Tours et Jean-Monnet à Joué-lès-Tours). Un renforcement des actions déjà ciblées dès 2023 est programmé pour 2024 en faveur des jeunes domiciliés en QPV via la collaboration avec des associations partenaires, davantage de rencontres entre volontaires en séjours de cohésion et jeunes habitants dans les quartiers prioritaires, sollicitation des médiateurs/adultes-relais, réalisation de supports vidéo mettant en avant des parcours de volontaires, par une association partenaire. 22 volontaires résidants en QPV sont aujourd'hui inscrits pour 2024.

Soutien aux projets de jeunes, co financé par le SDJES (BOP 163), la CAF, la ville de Tours et le Conseil Dal, pour un accompagnement technique et méthodologique et l'attribution d'une bourse pouvant aller jusqu'à 1.300€. 51 jeunes porteurs en 2023, âgés de 16 à 25 ans (moyenne d'âge 22 ans) dont 8 résidant en QPV (15%).

Appui à la Vie Associative : l'expérimentation du déploiement des points « Guid'Asso », engagée en 2021 a permis de quadrupler le nombre de structures en capacité d'orienter, informer ou accompagner les associations implantées dans les QPV de Tours Métropole VdL, en passant de 2 points d'appui associatifs et municipaux à 8 (Tours, Saint Pierre des Corps, Joué les Tours, La Riche).

3. Aides au développement et à l'accessibilité des activités sportives :

Dans le cadre du **dispositif « 1000 emplois socio-sportifs »** porté par l'Agence nationale du sport, 8 clubs sportifs ont déposé des demandes de subventions pour créer, à compter de juillet 2024, des emplois d'encadrants sportifs (en CDI temps plein). Ces derniers seront principalement amenés à intervenir au sein des quartiers, « aux pieds des immeubles », et faire le lien avec les professionnels de l'emploi et de l'insertion sur le territoire.

Dispositif Pass'sport :

À la rentrée sportive 2023, environ 3 000 jeunes âgés de 12 à 18 ans ont bénéficié d'une réduction de 50 €, pour s'inscrire dans une association sportive (ou un établissement marchand proposant des activités sportives)

située à Tours, Joué les Tours ou Saint Pierre des Corps.

Ce dispositif, financé par l'Etat, est accordé sous conditions de revenus (familles bénéficiaires de l'ARS notamment).

Mobilisation des crédits de l'Agence Nationale du Sport pour le soutien à l'emploi et le financement d'équipements sportifs, notamment de proximité dans le cadre du **plan 5.000 Équipements**.

La mobilisation de **France Travail**

1. Dédier un quart de nos places en portefeuille d'accompagnement des jeunes à des résidents des quartiers prioritaires de la ville.

2. Proposer, plusieurs fois dans l'année et par l'intermédiaire de professionnels, des découvertes de « métiers qui recrutent ». Nos conseillers en charge du recrutement choisiront parmi plusieurs centaines de propositions d'emploi celles qui sont susceptibles d'intéresser les jeunes. Ces découvertes pourront prendre la forme d'ateliers ou de visites d'entreprise.

3. Poursuivre auprès des employeurs la promotion des emplois Francs et des CIE, véritables leviers de recrutement pour tous les résidents des quartiers prioritaires de la ville. L'aide financière permet également le maintien dans l'emploi. En parallèle, France Travail a intensifié en 2024 sa mobilisation des immersions professionnelles et des formations préalables au recrutement.

4. S'appuyer sur le Foyer des jeunes travailleurs pour organiser des événements de recrutement à proximité des quartiers. Nous pourrions ainsi mobiliser des employeurs qui recrutent régulièrement des habitants de Malétrenne ou la Verrerie.

Dans tous ces engagements France Travail s'assurera que les actions dédiées intègrent régulièrement les partenaires du réseau tels que la Mission Locale, la MDS, le GRETA, CAP EMPLOI, les partenaires de l'IAE, le FJT et les médiateurs.

La mobilisation de la **DRAC**

- Inciter à l'installation d'une Micro-folie / Fab-Lab itinérante en lien avec la collection régionale. (contact Benoît Lecerf : benoit.lecerf@culture.gouv.fr) pour le dispositif spécifique et Hélène Glaizes : helene.glaizes@culture.gouv.fr pour la politique de la ville)
- Garantir le financement à hauteur de 15 000 € minimum sur l'enveloppe « Politique de la ville » de la DRAC pour des actions artistiques et culturelles. (contact Hélène Glaizes : helene.glaizes@culture.gouv.fr)
- Inciter au développement d'actions à destination des QPV auprès des institutions du ministère de la culture et du service des publics des structures labellisées), mais également des acteurs culturels du territoire. Proposition de jumelages Quartiers QPV/ Structures labellisées via un co-financement triennal DRAC. (contact Hélène Glaizes : helene.glaizes@culture.gouv.fr)
- Accompagner la mise en place éventuelle d'un Contrat Territoire-Lecture dans les QPV assorti d'un financement triennal. (contact Michèle Prevost-Maunoury : michele.prevost@culture.gouv.fr pour le dispositif spécifique et Hélène Glaizes : helene.glaizes@culture.gouv.fr pour la politique de la ville)
- Accompagner le déploiement d'autres dispositifs de soutien sur les territoires des QPV (Pass' Culture, Convention de développement culturel, label 100 % Education-Artistique et Culturelle, Accompagnement du renouvellement urbain, résidences-missions d'artistes, Eté culturel, C'est mon patrimoine ! etc.). (contact Hélène Glaizes : helene.glaizes@culture.gouv.fr)

La mobilisation de la **DTPJJ**

1. Enjeu d'apaisement des relations sociales, notamment quand auteur et victime sont amenés à se revoir, prévention de la récidive et meilleure prise en compte de la victime.

2. Prévention de la délinquance, accès au droit

Actuellement :

Programmation des expositions dans 10 collèges par an en lien avec l'éducation nationale

Actions conduites dans des ITEP/IME à destination des enfants et de leurs parents

Possibilité de programmer des expositions en partenariat avec les centres sociaux.

3. Participation à la mise en place d'un TIG collectif avec le SPIP 37 au sein d'une association œuvrant dans les QPV
4. Mobilisation des jeunes éloignés des dispositifs de droit commun par le biais du média sportif en développant des actions d'insertion par le sport
5. Sensibilisation des professionnels de l'Education nationale à la justice des mineurs : procédures, nature des mesures judiciaires notamment alternatives aux poursuites, nature des prises en charge des services de la protection judiciaire de la jeunesse
6. Mise en œuvre d'actions partenariales entre l'unité éducative d'activité de jour et les clubs de prévention : mutualiser des actions sportives, culturelles, d'insertion au bénéfice des jeunes des quartiers prioritaires
7. Remobilisation des publics en voie de déscolarisation, sans situation dans le cadre des activités proposées par l'UEAJ Val de Loire : accueil de jeunes des quartiers sur les activités de jours de l'UEAJ, dans le cadre de conventionnements spécifiques

La mobilisation de la **CAF Touraine**

La CAF est partenaire du Contrat de Ville d'Amboise « Engagements quartiers 2030 » et participe, à ce titre, au Comité de Pilotage, principalement sur le champ de la cohésion sociale et de l'égalité des chances pour

favoriser la politique en faveur de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, l'accès aux droits, le soutien à la parentalité, le développement de services de proximité accessibles à tous, et notamment en direction des publics dits fragiles. L'action sociale de la Caf est à la fois spécifique et complémentaire à celle de ses partenaires.

- Les territoires et publics reconnus prioritaires par la politique de la ville recoupent ceux définis comme prioritaires pour l'action sociale des CAF. La nouvelle géographie prioritaire, entrée en vigueur au 1er janvier 2024 est donc prise en compte dans la priorisation des projets par les Caf.
- La branche famille et la politique de cohésion urbaine et de solidarité poursuivent les mêmes objectifs : mixité sociale, prévention des discriminations, rééquilibrage territorial, ...
- La méthode de l'intervention des CAF (comme les schémas départementaux des services aux familles ou les conventions territoriales globales (Ctg), leur permet d'articuler leurs actions sur l'ensemble des politiques publiques (dont la politique de la ville) du territoire.
- Le déploiement du Service public de la petite enfance (Sppe) constitue un enjeu prioritaire car il participe du soutien aux enfants comme à l'insertion de leurs parents.

Dans ce cadre, la Caf soutient des actions au titre de sa politique de droit commun, mais peut également s'impliquer dans la structuration d'une offre adaptée aux besoins des familles et aux enjeux locaux les plus prégnants.

La Caf sera attentive à l'articulation du Contrat de Ville avec la convention territoriale globale (CTG) signée avec la Communauté de Communes du Val d'Amboise et la Ville d'Amboise, et à la cohérence avec le schéma départemental des services aux familles.

En lien avec la CTG 2022-2025, la Caf s'engage à :

CONCILIATION VIE FAMILIALE ET VIE PROFESSIONNELLE

➤ Favoriser l'inclusion de tous les publics dans les structures d'accueil collectif, en particulier

des enfants en situation de handicap, les enfants issus de familles fragiles ou en insertion professionnelle ;

➤ *Développer l'offre d'accueil petite enfance et Alsh ;*

La Caf Touraine soutient deux équipements petite enfance situés sur le quartier Malétrenne : le Relais Petite Enfance (35 153,79 € en 2023 pour le RPE Sud) et le multi-accueil Bouts Chou de 60 places (378 199,51 € en 2023 + investissement) versés à la CCVA.

Un des enjeux porte sur « lever les freins à l'emploi notamment par la garde des enfants ». Le diagnostic social du territoire montre que les freins à l'emploi sont réels. Les habitants des quartiers sont les premiers concernés par le travail temporaire, ou à temps partiel. La Caf sera attentive à la construction de réponses adaptées en termes d'accueil du jeune enfant, en particulier sur l'accueil occasionnel des moins de 3 ans (recherche d'emploi, rendez-vous, départ en formation, besoin de répit...). La Caf se fixe pour objectif une adaptation de l'offre d'accueil des jeunes enfants aux besoins des demandeurs d'emploi, en impulsant une optimisation des services existants. Cela implique la mise en œuvre d'actions pour que des événements fragilisant, telle la séparation ou le fait d'être jeune parent, ne constituent pas un frein au retour à l'emploi.

De même, une réflexion devra être engagée sur la socialisation des plus petits, leur préparation en douceur à leur entrée à l'école maternelle (enjeu de socialisation et d'apprentissage de la séparation parent/enfant).

Pour les 3-17 ans, la Caf soutient le fonctionnement :

- de l'accueil de loisirs Croc'Loisirs (517 enfants accueillis en 2022) et l'ensemble des accueils de loisirs de l'EPCI gérés par la CCVA (166 683,89 € en 2023 sur l'extrascolaire et 81 119,30 € pour les mercredis) ;
- des temps d'accueil périscolaire matin/soir sur les écoles d'Amboise : 42 931,07 € en 2023 ;
- des accueils enfants/ados de la MJC sur Amboise : 14 413,82 € en 2023.

➤ *Soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie, prévention...*

A ce titre, la Caf Touraine soutient :

- L'accompagnement socio-éducatif des jeunes adultes par le biais du Foyer de Jeunes Travailleurs situé sur le quartier Malétrenne : 56 306,58 € en 2023 ;
- Les projets jeunes par le biais d'une Prestation de Service Jeunesse, versée jusqu'à fin 2023 à la MJC d'Amboise pour ses actions sur les quartiers prioritaires : 21 770,50 € en 2023 assortis de 3 750 € supplémentaires pour la mise en œuvre de micro-projets avec les jeunes ;
- Le Point d'Accueil Ecoute Jeunes de l'Espace Santé Jeunes : 105 000 € en 2023 pour toute l'action du département, dont antenne à Amboise.

Par ailleurs, les dispositifs « AVAS » et « AVJS » permettent de soutenir le départ en vacances des jeunes.

SOUTENIR LA FONCTION PARENTALE ET FACILITER LES RELATIONS PARENTS-ENFANTS

La Caf soutient :

- Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, installé sur les deux QPV : montant prévisionnel de 10 101 € pour l'année 2023/2024 ;
- L'accompagnement aux départs en vacances familiales ;
- Les actions parentalité menées auprès de tous les parents du territoire via le REAAP (5 720 € en 2023 pour les actions portées par la MJC d'Amboise) ;
- Livre Passerelle (financé à titre départemental et intervient sur QPV Amboise) : 16 055 € pour 2023 ;
- Possibilité de répondre à des appels à projets pour la mise en place d'actions sur des thématiques particulières (répit parental, espace parents...).

Les engagements de la Caf Touraine portent en outre sur :

- Le versement régulier des prestations aux allocataires confrontés à un aléa de la vie ;

- Une offre de soutien aux familles séparées, (et notamment monoparentales) de l'Agence de recouvrement et de l'intermédiation des pensions alimentaires (Aripa) et ses initiatives autour de l'accès aux droits.

FAVORISER L'ACCES AU DROIT

La Caf Touraine s'engage à maintenir sa permanence au sein de l'Espace France Services d'Amboise et à réfléchir, avec ses partenaires locaux, au développement d'une offre itinérante ou d'aller-vers les usagers.

ACCOMPAGNER LES FAMILLES ET LES HABITANTS DANS LEURS RELATIONS AVEC L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE

La Caf Touraine réfléchira, avec ses partenaires locaux, au développement des services et des actions de manière itinérante sur le territoire afin de répondre aux besoins de proximité des habitants.

Un des volets de la CTG porte également sur la réhabilitation le développement de l'offre de logement. La Caf Touraine accompagnera les partenaires sur l'offre de service autour de la non-décence.

Afin de favoriser l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur le territoire, le centre social MJC d'Amboise a été agréé par la Caf. Ce gestionnaire bénéficie ainsi de 2 prestations de service :

- Animation Globale Coordination : 73 694 € versés en 2023
- Animation Collective Familles : 24 655,20 € versés en 2023.

Enfin, la Convention d'Objectifs et de Gestion 2023-2027 signée entre l'Etat et la CNAF décline plusieurs dispositifs nationaux permettent une majoration des engagements financiers des Caf dans les quartiers Politique de la Ville. Il s'agira notamment pour les QPV d'Amboise :

- **D'une majoration de l'aide à l'investissement nationale en matière de petite enfance** pour tout projet d'établissement d'accueil du jeune enfant (Eaje) financée via la Prestation de Service

Unique (Psu), s'implantant en quartier politique de la ville (Qpv).

- **D'une aide au fonctionnement majorée sous forme du Bonus territoire** : la nouvelle carte des quartiers prioritaires de la politique de la ville intègre désormais la crèche Bouts Chou dans le Qpv Malétrenne à Amboise. A ce titre, les 60 places d'accueil vont bénéficier du bonus territoire le plus important : 1 700 € par place existante (contre 800 €/place actuellement). Toute nouvelle place d'accueil créée sur l'un des deux Qpv se verra attribuer un bonus maximal de 3 600 €/ place.
- **Le Fonds « publics et territoires » soutient des projets « sur mesure » au plus près des besoins des publics et des territoires.** Pour la période 2024-2027 et en complément des prestations de services et bonus, ce fonds permet de soutenir le fonctionnement des services aux familles (petite enfance, enfance jeunesse, parentalité) et les projets d'investissement (petite enfance, enfance jeunesse, parentalité et animation de la vie sociale) pour les structures implantées dans des territoires en difficulté et notamment les quartiers classés « Qpv ». Le Fpt permet d'ajuster le fonctionnement de la structure aux spécificités du territoire pour garantir l'accessibilité et la qualité de l'offre d'accueil : adaptation du projet d'accueil, renforcement en personnel, achat d'équipements, travaux de rénovation, accompagnement de l'informatisation, etc. (Sous réserve des disponibilités financières au dépôt du projet).

La mobilisation de **Val Touraine Habitat**

Val Touraine Habitat est présent dans les deux quartiers prioritaires de la politique de la ville d'Amboise : l'office dispose de 540 logements sur le quartier de Malétrenne-Plaisance et de 414 logements à la Verrerie. Dans ce cadre, Val Touraine Habitat s'engage pleinement auprès des signataires du contrat de ville afin de concourir collectivement à l'atteinte des objectifs de mixité sociale, de vivre ensemble et d'amélioration du cadre de vie. Depuis 9 ans, les interventions de Val Touraine Habitat ont porté sur la réhabilitation complète des immeubles

des résidences Malétrenne et Plaisance pour un investissement global de plus de 13 000 000€. Cet effort se poursuivra dans les prochaines années avec la réhabilitation de la résidence Van Vooren qui compte 69 logements avec un budget prévisionnel de 3 386 000€.

Val Touraine Habitat participe à l'ensemble des instances de suivi des dispositifs de droit commun liés à l'habitat et au logement, aux instances de pilotage de la politique de la ville et aux instances de proximité mises en œuvre sur le territoire, qu'elles soient thématiques (tranquillité publique, cadre de vie, lien social) ou territoriales (quartier de la Verrerie et Malétrenne - Plaisance).

Val Touraine Habitat mobilise l'ensemble des moyens de droit commun. En ce sens, Val Touraine Habitat s'appuiera sur les politiques locales en matière de logement ainsi que sur la circulaire du 18 décembre 2023 relative à la mixité sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Une attention particulière sera portée à l'attribution de logements au profit des agents des services publics dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le cadre du contingent fonctionnaire.

Par ailleurs, Val Touraine Habitat inscrit la proximité au cœur de son action. Ainsi, le quartier de la Verrerie accueille une agence de proximité, renforçant le lien avec les locataires et facilitant l'accès aux services. Les équipes de proximité sont présentes au quotidien auprès des locataires.

Dans le cadre de la convention d'abattement TFPB annexée au contrat, Val Touraine Habitat déploie des actions de proximité en matière de sur-entretien, de tranquillité résidentielle, de sensibilisation des locataires, d'animation et de lien social et de travaux d'amélioration du cadre de vie.

Pour chaque axe du contrat de ville, Val Touraine Habitat répond, dans la limite de son domaine d'intervention et d'expertise, aux enjeux identifiés.

Cadre de vie et transition écologique

Enjeux identifiés :

- Améliorer le cadre de vie des habitants, notamment en les accompagnant vers la transition écologique, et en favorisant des

actions qui permettent de développer dans les pratiques quotidiennes de toutes les parties prenantes.

- Sonder les envies réelles des habitants à propos de leur cadre de vie afin de permettre l'appropriation et l'engagement sur la durée.
- Développer et systématiser la participation citoyenne : renforcer celle déjà existante, et créer de nouvelles formes d'implication dans les projets locaux.

Le cadre de vie et la transition écologique sont un axe d'intervention majeur et prioritaire pour Val Touraine Habitat qui souhaite, dans le cadre du droit commun et en mobilisant l'abattement TFPB :

- poursuivre son engagement en faveur de la réhabilitation des logements pour améliorer le confort thermique, en particulier sur le secteur de Malétrenne - Croix Besnard (isolation thermique) ;
- conduire une politique de requalification des espaces extérieurs, en particulier sur Malétrenne, en cohérence avec les projets de la Ville d'Amboise, et à redynamiser des espaces de vie partagée tel que le verger partagé sur la Verrerie ;
- travailler en partenariat avec les structures locales et les collectivités compétentes, pour l'entretien du cadre de vie, la remise en état à la suite de dégradations, la conduite de campagnes de sensibilisation autour des déchets ;
- soutenir les initiatives des locataires et des structures locales dans les actions de sensibilisation au respect du cadre de vie, de l'environnement et du développement durable ;
- mettre à disposition des locaux auprès des acteurs associatifs afin de favoriser l'appropriation positive des espaces et la participation citoyenne.

Sécurité, Tranquillité publique et Citoyenneté

Enjeux identifiés :

- Besoin d'interconnaissance des professionnels locaux (rôle/mission) notamment entre les professionnels de la gendarmerie et de la police municipale et les travailleurs sociaux.
- Occupation de halls à Malétrenne et à Plaisance (pause méridienne) par des lycéens de la cité scolaire et des nuisances associées (musique, bruits, déchets...), consommation de

stupéfiants, d'alcool et rassemblement rue Rémy Belleau (potentielle problématique de sécurité lors des passages des cars scolaires)
- Cohabitation habitants/dealers.
- Déployer les diagnostics en marchant et marches exploratoires et développer l'information des habitants et les relais d'information.

En lien avec les autorités compétentes et les acteurs associatifs et municipaux, Val Touraine Habitat maintient son engagement fort en faveur de la tranquillité publique :

- poursuite de la coopération avec les forces de l'ordre, la justice et les mairies notamment dans le cadre du protocole de coopération et des instances existantes et par l'intermédiaire de la mobilisation du référent sûreté ;
- mobilisation de l'équipe médiation pour lutter contre les troubles de voisinage et favoriser le vivre ensemble, en s'appuyant notamment sur des temps de présence dans les quartiers et des animations de proximité ;
- recherche et étude de solutions en faveur de la prévention situationnelle ou l'installation de vidéosurveillance, en fonction des constats partagés ;
- relais auprès des locataires des campagnes de sensibilisation autour des conduites addictives (affichage dans les halls, informations auprès des salariés...);
- participation aux actions de proximité favorisant la rencontre et le rapprochement institutions / population.

Santé, lien social, accès aux droits, éducation

Enjeux identifiés :

- Continuer à travailler sur l'accès aux droits et la lutte contre l'illettrisme.
- Accompagnement à la parentalité, répondre aux enjeux liés à la mixité scolaire et à la réussite éducative et favoriser l'épanouissement des jeunes.
- Lutter contre l'isolement social et territorial et répondre aux besoins des publics fragiles
- Problématique de l'inclusion des personnes en situation de handicap, du repérage et de l'accompagnement des personnes âgées / isolées, travailler sur le lien intergénérationnel
- Soutenir les initiatives informelles. Travailler sur l'image positive des quartiers

En matière de lien social et d'accès aux droits, Val Touraine Habitat poursuit sa politique d'accompagnement des publics les plus fragiles notamment dans le cadre de sa politique d'accompagnement dans et vers le logement par les équipes du service social et dans le cadre de la politique vieillissement.

Val Touraine Habitat renforce la mise en place de projets spécifiques par la mobilisation d'une chargée de mission développement social afin de proposer de nouvelles actions en réponse aux besoins des quartiers prioritaires.

La mise à disposition de locaux permet l'accueil d'activités associatives et Val Touraine Habitat intervient en soutien aux projets des associations visant à créer du lien social, à favoriser l'accès à la culture, au sport, à la santé.

L'office conduit dans le cadre de sa politique globale des actions visant à associer plus fortement les locataires aux décisions et actions conduites par l'office. Dans le cadre du contrat de ville, Val Touraine Habitat s'engage à mobiliser ces dispositifs (voisinades, agence mobile, grande conversation, café de proximité...) à destination des résidents en QPV. Ces actions visent à permettre la prise en compte de l'expertise d'usage, le soutien aux initiatives des locataires concourant à une meilleure appropriation du cadre de vie, des espaces partagés et à la création de lien social pour favoriser le vivre ensemble.

Insertion, formation, accès à l'emploi et création d'activité, développement économique

Enjeux identifiés :

- La résorption des freins périphériques à l'emploi, qui se cumulent très souvent chez les demandeurs, appelant un accompagnement global de ces personnes : précarité, instabilité, fragilité de la situation résidentielle et/ou la situation familiale, problèmes de santé physique et mentale et d'accès aux soins, problèmes linguistiques (FLE) et d'acquisition des savoirs de base, faible maîtrise des codes sociaux et des savoir-être utiles à l'insertion sociale et professionnelle, parcours traumatique des personnes réfugiées, publics sans demande, faible qualité des emplois proposés (temps partiels, horaires décalés, pénibilité, rémunération peu attractive).

- L'appréhension des évolutions affectant aujourd'hui la société face au monde du travail et de l'emploi culture du CDI non partagée par les personnes issues d'autres sphères culturelles, perception de l'emploi en CDI comme une contrainte plutôt que comme une sécurité, désir d'adapter sa vie professionnelle à sa vie privée parmi les salariés comme parmi les créateurs d'activité.

Val Touraine Habitat est moins directement concerné par cette thématique. Toutefois, VTH peut se mobiliser pour :

- confier des travaux d'entretien aux structures d'insertion par l'activité économique (en particulier Objectif) ;
- proposer des temps de découverte des métiers existants au sein de Val Touraine Habitat et s'associer aux initiatives existantes en faveur de l'emploi (forum, immersions, stages...).

La mobilisation de **Touraine Logement**

Patrimoine Touraine Logement en QPV

Le patrimoine de Touraine Logement compte 312 logements locatifs en QPV à Amboise.

N° groupe	Nom groupe	Individuel / collectif	Nb logts / groupe
0551	Vau de Lucé 2	COL	8 (+ 8 groupes HSS)
0007/0022	Amboise 24	COL	48
0021	Amboise 28	COL	28
0003	Amboise 30	COL	30
0002	Amboise 32	COL / IND	32
0005	Amboise 38	COL	36
0001	Amboise 55	COL / IND	26
0004	Amboise 5 ^{ème} tranche	COL	30
0006	Rapatriés	COL	38
0019	Vau de Lucé	COL	36

Présentation synthétique des engagements de Touraine Logement par enjeu du contrat de ville, et relevant du droit commun ou spécifiquement développés en QPV

Enjeu 1 : Cadre de vie et transition écologique et énergétique

Droit commun

- Échanges avec la commune dans le cadre des attributions, partage de la politique d'attribution
- Inscription dans les objectifs de la CIA visant en particulier la mixité sociale
- Déploiement du label HSS® pour favoriser le maintien au domicile des locataires seniors et la mixité générationnelle du parc locatif
- PSP : programmation pluriannuelle de travaux d'entretien et de réhabilitation du parc locatif (cf. investissement)
- Travail en fonctionnement et en investissement sur la maîtrise de la quittance globale (loyers + charges) : travaux d'amélioration de la performance énergétique
- Concertation avec les locataires avant travaux

Spécifiques aux quartiers prioritaires

- Déploiement du label HSS® en QPV (1 opération labellisée de 8 logements à Amboise) pour favoriser le maintien de la mixité générationnelle
- Poursuite du programme complet de réhabilitation du parc (cf. investissement)
- Participation aux diagnostics en marchant et aux réunions relatives à l'abattement TFPB, visant à conforter/améliorer les actions de gestion urbaine de proximité
- Surcoûts engagés pour la remise en état des logements à la relocation
- Travaux de sur-entretien dans les parties communes et les espaces communs (gestion des déchets, lutte contre les nuisibles, gestion des encombrants...)
- Travail spécifique sur le tri et les encombrants, et actions de communication thématiques ciblées
- Réflexion sur la plantation d'arbres dans les espaces verts (thème abordé lors du diagnostic en marchant)

Enjeu 2 : Sécurité, tranquillité publique, citoyeneté

Droit commun

- Participation aux CLSPD (et GPO le cas échéant)
- Traitement des troubles de voisinage : équipe dédiée ; commission mensuelle ; travail partenarial ; développement des actions de médiation grâce à un personnel formé
- Prévention des violences : système de signalement interne pour mobilisation du travailleur social et de ses partenaires en cas de constat ou de suspicion de situation de violence

Spécifiques aux quartiers prioritaires

- Renforcement de la présence de proximité : création au cœur du QPV d'un poste de Chargé de proximité qui assure notamment au Point d'accueil une permanence quotidienne ouverte aux locataires ; encadrement par un gestionnaire urbain coordonnant spécifiquement les équipes de proximité ; personnel d'entretien internalisé (personnel TL)
- Relai renforcé apporté aux équipes de proximité sur ce thème spécifiquement en QPV

Enjeu 3 : Cohésion sociale et émancipations

Droit commun

- Développement de services à disposition des locataires grâce à la mise en place de partenariats : aide à la recherche des contrats les plus adaptés (élec, gaz, assurance) ; mutuelle à tarifs négociés ; expérimentation d'une aide au tri dans le cadre de projets de mutations interne au parc locatif de TL.

Spécifiques aux quartiers prioritaires

- Soutien à des actions culturelles et associatives dans le cadre de l'AAP ou portées par Touraine Logement (exemple projet ciné plein air en 2024)
- Mise à disposition d'un local à deux associations

Enjeu 4 : Insertion, formation, accès à l'emploi et création d'activité, développement économique

Spécifiques aux quartiers prioritaires

- (En projet) Développement de missions confiées à des structures d'insertion

Abattements de la TFPB

Au titre de l'année 2023, l'abattement a représenté 49 000 euros pour le QPV Malétrenne-Patte d'Oie (312 logements locatifs TL).

Montants prévisionnels d'investissement

Sur la période 2024-2030, la programmation de Touraine Logement en investissement s'élève à :

- 6,5 millions d'euros prévisionnels en réhabilitation
- 220 000 euros prévisionnels en investissement GE (Gros Entretien)

Une révision du PSP (Plan Stratégique de Patrimoine) est prévue en 2024 pour tenir compte spécifiquement des enjeux de performance énergétique du patrimoine, des enjeux de décarbonation et de maîtrise de la quittance globale.

La mobilisation de la **Banque des Territoires Centre-Val de Loire**

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

1. d'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement

- de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc) ;
- 2. de favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- 3. de soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance
- 2. de fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- 3. de prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

- 1. de crédits d'ingénierie pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services ...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

2. LISTE DES COORDINATIONS LOCALES EXISTANTES

- ⇒ Coordination du REAPP portée par la CCVA 1 fois par mois (parentalité – CCVA : Petite enfance, ALSH, Pep'lt Lab - RASED – Croix Rouge : CHRIS et association locale - MJC – CD37 – CPTS - CAF - ESJ - parents – Ville : PRE, Service éducation, médiathèque - Livre Passerelle – 1000er jours – Planning Familial – APAJH – CLS...)
- ⇒ Coordination 10/14 ans (collèges) portée par la CCVA – 1 par trimestre (jeunesse – CCVA - MJC : jeunesse – collèges : Malraux et Choiseul, infirmières, CPE + parfois les responsables d'établissements, Déléguée du Préfet - ESJ – Ville : PRE, service Politique de la Ville & CLSPD, SITS)
- ⇒ Coordination 15-25 ans (ex-lycées) portée par la CCVA – 1 par trimestre (jeunesse - CCVA : jeunesse, ALSH - MJC – lycées Chaptal, Vinci et viticole - CFAI – Déléguée du Préfet – centre social de Bléré, Château-Renault - ASHAJ – Ville : service Politique de la Ville & CLSPD, PRE – Mission locale – MDS...) x couplage possible avec le groupe thématique sur emploi et la formation.
- ⇒ CLSPD restreints (sécurité et prévention de la délinquance - instance liée par la confidentialité des échanges – Ville : service Politique de la Ville & CLSPD, PRE, PM, CCAS – Gendarmerie – Déléguée du Préfet – VTH – Touraine Logement – MJC – ASHAJ – MDS - PJJ)
- ⇒ Forum Job d'été qui implique une coordination des acteurs concernés en amont
- ⇒ Santé / Pt de des pros par l'ESJ – 1 par semestre ou par trimestre. Coordination à relancer, ce sont des temps pour les professionnels (santé, petite enfance, parentalité, en

2020 : Ass Pro Santé - SESSAD La Boisnière – MDS – Ville : Service Politique de la Ville – Centre social de Bléré – Mission locale Loire Touraine – CCVA : jeunesse – Croix Rouge : CHRS – IFSI – MJC : jeunesse...)

- ⇒ PRE : EPDS programmées tous les deux mois (instance liée par la confidentialité des échanges - éducation)
- ⇒ CLAS réunion un fois par trimestre (comprend l'ouverture culturelle)
- ⇒ Coordination des médiateurs une fois par trimestre, avec leur employeur.
- ⇒ Réseau d'acteurs autour du livre qui se réunit tous les deux mois.
- ⇒ Culture du cœur réunit les acteurs à l'échelle du département.
- ⇒ ...

3. LISTE DES PARTENAIRES TECHNIQUES DU CONTRAT DE VILLE

VILLE D'AMBOISE	<i>Pascal SALVAUDON</i>	Chef de projet Responsable de service Politique de la Ville – CLSPD – Le Bus
	<i>Laurence GAL</i>	Assistante service Politique de la Ville
	<i>Marie HUARD</i>	Responsable du CCAS & de la Politique Socio-Educative

SERVICES DE L'ÉTAT

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES (SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE ET DDFE)	<i>Claire FRADET</i>	Cheffe du service de la politique de la ville
	<i>Sandra FONTAINE</i>	Adjointe à la cheffe du service de la politique de la ville
	<i>Marylène SELLIER</i>	Gestionnaire des crédits du bureau politique de la ville et des solidarités
	<i>Céline CHATELET</i>	Gestionnaire des crédits du bureau politique de la ville et des solidarités
	<i>Marie ROUSSEL- STADNICKI</i>	Déléguée aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DDFE)
PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE	<i>Catherine MARIENNE</i>	Déléguée du Préfet pour la politique de la ville
	<i>Catherine LEQUIPÉ</i>	Adjointe au chef de bureau de l'ordre public, Chargée de la prévention de la délinquance
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (D.D.T.)	<i>Christian MAUPERIN</i>	Chef du service Habitat Construction
	<i>Elodie JEANDROT</i>	Responsable de l'unité parc public habitat renouvellement urbain
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES (POLE EMPLOI INSERTION)	<i>Adrien GERE</i>	Réfèrent politique de la ville sur le dossier emploi, développement économique et insertion
	<i>Cécile HATRY</i>	Référente territoire d'industrie au pôle Emploi- insertion
AGENCE REGIONALE DE SANTE	<i>Anne PILLEBOUT</i>	Responsable du pôle santé publique et environnementale
	<i>Angèle RABILLER</i>	Responsable de l'Unité Santé Publique et Sécurité Sanitaire
DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE (DSDEN)	<i>Laurent PINAULT</i>	Inspecteur Éducation Nationale Information Orientation Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Indre-et-Loire
	<i>Catherine BOULESTEIX</i>	Inspectrice de l'Education Nationale – circonscription d'Amboise

	<i>Yann FRADON</i>	Chef du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports d'Indre-et-Loire (SDJES)
<i>DIRECTION TERRITORIALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE TOURAINE BERRY</i>	<i>Denis LÉBOUC</i>	Directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse
<i>DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES</i>	<i>Hélène GLAIZES</i>	Conseillère pour l'action culturelle et territoriale

CONSEIL REGIONAL CENTRE-VAL DE LOIRE

MAISON DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE DES TERRITOIRES DE L'INDRE-ET-LOIRE	<i>Manon DRUET</i>	Chargée de mission Développement territorial
---	--------------------	--

CONSEIL DEPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE:

DIRECTION GENERALE ADJOINTE SOLIDARITES	<i>Maxime MOREAU</i>	Direction Territoire Nord-Est, Directeur de Territoire
---	----------------------	--

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'AMBOISE

POLE SERVICES A LA POPULATION	<i>Pauline FOUCHER</i>	Directrice adjointe du Pôle Services à la Population
-------------------------------	------------------------	--

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

CAF TOURAINE	<i>Caroline AUPEST</i>	Responsable adjointe à l'action sociale chargée du développement territorial
	<i>Emilie FRIGUI</i>	Conseillère technique territoriale
	<i>Nathalie PALMENTY-MALLET</i>	Chargée de développement social local

BAILLEURS

TOURAINE LOGEMENT	<i>Marion TARTARIN</i>	Directrice de la vie locative
VAL TOURAINE HABITAT	<i>Claire COUDASSOT BERDUCOU</i>	Chargée de développement social

	<i>Emmanuelle FRANCHET</i>	Responsable de l'agence Amboise / Château-Renault
--	--------------------------------	---

BANQUE DES TERRITOIRES

DIRECTION REGIONALE CENTRE VAL DE LOIRE	<i>Doriane DORVILLIERS</i>	Chargée de développement territorial
--	--------------------------------	--------------------------------------

Sigles et abréviations

AAH	Allocation aux Adultes Handicapés
AAP	Appel A Projet
ACA	Athletic Club Amboisien
ALSH	Accueil de Loisirs Sans Hébergement
AMI	Appel à Manifestation d'Intérêt
ANCT	Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
ARIPA	Agence de Recouvrement et d'Intermédiation des Pensions Alimentaires
ARS	Agence Régionale de Santé
ASHAJ	ASSociation pour HABitat des Jeunes
AVAS	Aide aux VAcances Sociales ou Ados Sociales
BAFA	Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur
BAFD	Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur
BIE	Budget Intégrant l'Egalité
BGE	Boutique de Gestion des Entreprises
BOP	Budget Opérationnel de Programme
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CCVA	Communauté de Communes du Val d'Amboise
CIDFF	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et de la Famille
CIE	Contrat Initiative Emploi
CLE	Classe Engagée

CREPI	Clubs Régionaux d'Entreprises Partenaires de l'Insertion
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CIA	Convention Intercommunale d'Attribution
CIE	Contrat Initiative Emploi
CIV	Conseil Interministériel des Villes
CLAS	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
CLE	Classe Engagée
CLS	Contrat Local de Santé
CLSPD	Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CMP	Centre Médico-Psychologique
CNAF	Caisse Nationale des Allocations Familiales
COFIL	COmité de Pilotage
COTHEC	COmité TECHnique
COVID	COrona Virus Disease
CPO	Conventions Pluriannuelles d'Objectifs
CPTS	Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
CTG	Convention Territoriale Globale
CUCS	Contrat Urbain de Cohésion Sociale
CVL	Centre-Val de Loire
DEFI	Développement de l'Emploi par des Formations Inclusives
DDETS	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DDFE	Délégation Départementale aux droits des Femmes et à l'Egalité
DDT	Direction Départementale des Territoires

DTPJJ	Direction Territoriale de Protection Judiciaire de la Jeunesse
DGFIP	Direction GÉNÉrale des Finances Publiques
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
EAJE	Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ETP	Equivalent Temps Plein
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FJT	Foyer de Jeunes Travailleurs
FPT	Fonds Publics et Territoires
FLE	Français Langues Etrangères
FPT	Fonds « Publics et Territoires »
FSE	Fonds social européen
FV	France Victimes
GE	Gros Entretien
GPO	Groupe de Partenariat Opérationnel
GRETA	GRoupement d'ETablissements (pour la formation continue)
HCE	Haut Conseil à l'égalité
IME	Institut Médico-Educatif
ITEP	Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique
MDS	Maison Des Solidarités
MJC	Maison des Jeunes et de la Culture
PCAET	Plan Climat Air-Énergie Territorial
PDLHI	Plan Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne
PEP 37	Pupilles de l'Enseignement Public d'Indre et Loire
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse

PLCD	Plan Local de lutte Contre les Discriminations
PLH	Plan Local de l'Habitat
P(N)RU	Programme (National) de Rénovation Urbaine
PPA	Prestation de Prime d'Activité
PRAPS	Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis
PRE	Programme de Réussite Educative
PSP	Plan Stratégique de Patrimoine
PSU	Prestation de Service Unique
QPV	Quartier Prioritaire de la politique de la Ville
REP	Réseau d'Education Prioritaire
RPE	Relais Petite Enfance
RSA	Revenu de Solidarité Active
SDJES	Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
SMICTOM	Syndicat Mixte de Collecte et Tri des Ordures Ménagères
SPIP	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
SPPE	Service Public de la Petite Enfance
TL	Touraine Logement
TFPB	Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
TPS	Très Petite Section
UEAJ	Unité Educative d'Activités de Jour Val de Loire
UFCV	Union Française des Centres de Vacances
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
VDL	Val De Loire
VTH	Val Touraine Habitat
ZUS	Zone Urbaine Sensible

